LES NATURALISTES BELGES

ETUDE ET PROTECTION DE LA NATURE DE NOS REGIONS

volume 96, 1-2 **janvier - juin 2015**

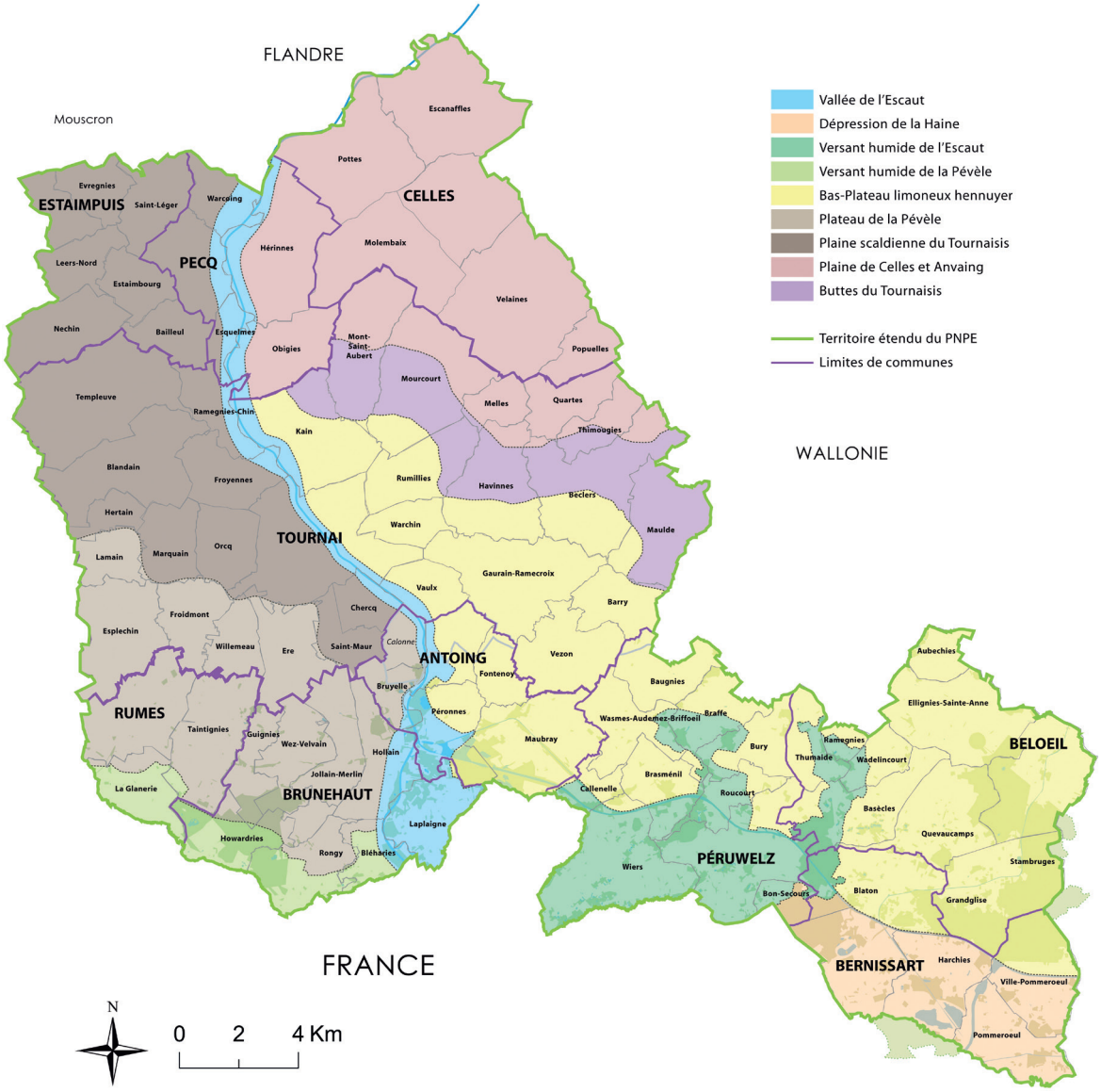

LA PLAINE DE L'ESCAUT EN WALLONIE EST-ELLE UN TERRITOIRE DE PARC NATUREL EN SON ENTIÈRETÉ ?

Publication périodique trimestrielle publiée avec l'aide financière de la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Service Public de Wallonie.

SPW
Service public de Wallonie

LES NATURALISTES BELGES
association sans but lucratif
Rue Vautier 29 à B-1000 Bruxelles
naturalistes.belges@sciencesnaturelles.be
Tél : 026274239

Conseil d'administration :
Président: A. Quintart, chef honoraire du Département Education et Nature de l'I.R.S.N.B.; tél. : 02/653 41 76
Vice-Présidente : Mme J. Saintenoy-Simon.
Trésorière : Mme S. de Biolley.
Rédacteur du bulletin : A. Quintart.
Protection de la Nature : P. Devillers, Chef honoraire de la Section de Biologie de la Conservation à l'I.R.S.N.B.
Membres : MM. G. Cobut, D. Geerinck, R.-M. Lafontaine, R. Schenkel et L. Woué.

Secrétariat : Mme S. de Biolley assure bénévolement le secrétariat avec Elisabeth Michalakoudis qui travaille à mi-temps comme agent contractuel subventionné (ACS) subsidié par l'Office régional Bruxellois de l'Emploi.
Excursions : pour l'A.E.F. : Jacqueline Saintenoy-Simon, tél/fax : 02/216 98 35

Rédaction de la revue :
Le comité de lecture est formé des membres du Conseil et de personnes invitées par celui-ci.
Les articles publiés dans la revue n'engagent que la responsabilité des auteurs.

La reproduction même partielle, par quelque procédé que ce soit, des articles publiés dans *Les Naturalistes belges* n'est autorisée qu'après accord écrit préalable de l'éditeur.

TAUX DE COTISATIONS POUR 2015

Avec le service de la revue :
Membres Belgique et Grand-Duché du Luxembourg:
Adultes ..... 20,00 €
Etudiants (âgés au maximum de 26 ans ..... 12,50 €
Membres Autres pays ..... 23,00 €
Abonnement à la revue par l'intermédiaire d'un libraire :
Belgique ..... 22,50 €
Autres pays ..... 28,00 €
Sans le service de la revue :
Personnes appartenant à la famille d'un membre adulte recevant la revue et domiciliées sous son toit ..... 2,50 €

Notes : La cotisation se rapporte à l'année civile, donc du 1er janvier au 31 décembre. Les personnes qui deviennent membres de l'association reçoivent les revues parues depuis janvier. A partir du 1er octobre, les nouveaux membres reçoivent gratuitement la dernière feuille de contact de l'année en cours.
Tout membre peut s'inscrire à notre Section de mycologie moyennant une cotisation unique de 28,50 € à virer au compte 979-9361605-43 du Cercle de Mycologie de Bruxelles, av. du Roi Albert 167/4 à 1082 Berchem Ste Agathe. Trésorier : M.F. Frix.
Les membres intéressés par l'étude et la protection des Orchidées d'Europe et les membres intéressés par l'étude des Libellules consulteront la troisième de couverture.

Pour les virements et les versements
C.C.P. avec codes IBAN et BIC pour les paiements internationaux :
Banque de la Poste 000-0282228-55 / BE31 0000 2822 2855 / BPOT BE B1
Les Naturalistes Belges – **Rue Vautier 29 à 1000 Bruxelles**

LA PLAINE DE L'ESCAUT EN WALLONIE EST-ELLE UN TERRITOIRE DE PARC NATUREL DANS SA TOTALITÉ ?

par Alain QUINTART[1]

Résumé

Les particularités des parcs naturels de Wallonie sont présentées ainsi que le territoire écologique " Les plaines de l'Escaut ". Le territoire (Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Péruwelz et Rumes) et le fonctionnement du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE), créé en 1996, sont examinés à la fois au point de vue du caractère rural, du haut intérêt biologique et géographique et du patrimoine paysager. Les relations avec le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) sont de plus en plus intenses et donnent corps au Parc naturel transfrontalier du Hainaut qui rassemble les 2 parcs.

Les caractéristiques du reste de la Plaine de l'Escaut wallonne (Estaimpuis, Pecq, Celles et les villages incorporés à Tournai) sont comparées à celles du PNPE. Elles sont presque identiques mais l'intégration au PNPE actuel de ces communes créerait un parc naturel à la richesse biologique moindre malgré l'amélioration de zones de liaison du réseau écologique. Pour atteindre le même niveau, il faudrait saisir toutes les possibilités existantes de restauration des milieux naturels dans la zone d'extension. Aux habitants et aux élus d'en décider. L'équipe technique du PNPE a fortement contribué à cet article.

Abstract

The main ecological characteristics of Wallonia nature parks as well as those of the Escaut plains territoria are presented. The territory itself (Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Péruwelz and Rumes) and the functioning of the "Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE), created in 1996, are examined, shedding light in particular on their rural character, their biological and geographical interest and the landscape. Relationship are strengthening with the Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France), adding substance to the transborder Hainaut park which combines the two parks.

The ecological characteristics of the remaining Walloon part of the Plaine de l'Escaut (Estaimpuis, Pecq, Celles and the villages part of Tournai) are compared those of the PNPE. They are almost identical, but the integration of these municipalities into the current PNPE would lessen the biological richness of the new entity, despite clear improvement of the network ecological connections. In order to achieve the same level of biodiversity richness, one would need to use all existing opportunities of restoration of natural habitats in the extension area. Such a decision would have to be taken by the inhabitants and elected officials. The technical team of PNPE strongly contributed to this article.

[1] **Alain Quintart, secrétaire de l'asbl Parc naturel des plaines de l'Escaut. Avenue Wolfers, 36, 1310 La Hulpe. aaquintart@gmail.com**

• A. Le secteur écologique

La plaine de l'Escaut wallonne est située en Belgique dans le Hainaut occidental, appelé aujourd'hui la Wallonie picarde. " Plaine et vallées scaldisiennes " est le nom d'un secteur écologique créé par les auteurs de la carte des territoires écologiques de la Wallonie (ONCLINCX F., M. TANGHE, A. GALOUX et F. WEISSEN, 1987) (fig.1) à partir du nom latin de l'Escaut : Scaldis. Leur mission était de confectionner une carte des aptitudes stationnelles pour la sylviculture wallonne. Ils appelèrent " secteur " des territoires homogènes qu'ils pouvaient individualiser sur la base des données climatologiques et géomorphologiques .

Leur analyse du réseau climatologique montre la similitude des données des stations météorologiques installées dans les vallées du bassin versant de l'Escaut à une altitude généralement inférieure à 55 m. Cette constatation les conduira à délimiter le secteur Plaine et vallées scaldisiennes. Les différences avec le secteur voisin, le secteur Hesbigno-Brabançon, apparaissent clairement en comparant leurs écogrammes (fig. 2). Les données des stations flamandes limitrophes laissent percevoir une continuité scaldisienne. Ainsi, la seule plaine de Wallonie est parcourue par l'Escaut. Dans le secteur plaine et vallées scaldisiennes, la zone la plus importante d'un seul tenant est celle contenant les lits de l'Escaut et de la Haine.

En proposant, en 1994, comme nom " Parc naturel des Plaines de l'Escaut " (PNPE) au projet de parc naturel, le comité d'étude a appliqué au mieux ces données puisque les six communes[2] fondatrices (Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Péruwelz, Rumes) sont au cœur de ce secteur écologique.

• B. Les parcs naturels en Wallonie

Un parc naturel, ce n'est pas une réserve naturelle ; sa définition est donnée dans le décret wallon de 1985 (art.1) : " Un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis conformément au présent décret à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné ".

Le " Rôle du parc naturel " a été précisé dans le décret de 2008 qui énumère en 7 points dans l'article 7 ce à quoi " un parc naturel vise ". En premier, il vise à " assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du parc naturel ". La Fédération des Parcs naturels de Wallonie (ils sont 10) présente, au moyen du tableau suivant (fig. 3), les missions principales d'un parc naturel et la manière dont celles-ci s'articulent entre elles en tenant compte des particularités du territoire et de ses habitants.

[2] La fusion des communes a consisté en la création des Entités qui sont soit des villes avec leurs villages environnants, soit des communes faites de villages agglomérés ; cependant, toutes ces entités sont également appelées communes.

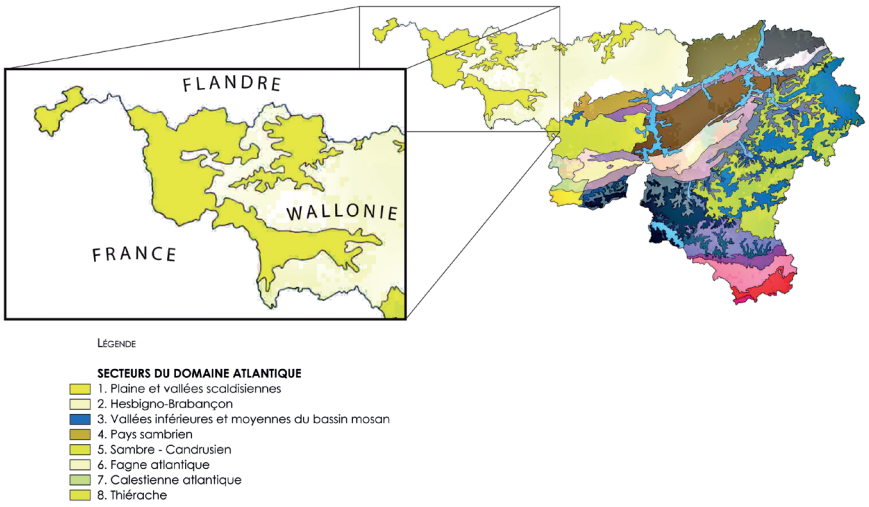

Fig. 1 . Les secteurs " Plaine et vallées scaldisiennes " et " Hesbigno-Brabançon " extraits de la carte des Territoires écologiques de la Wallonie (ONCLINCX et col. 1987) telle que présentée dans le plan de gestion 2013-2022 du PNPE.

Fig. 2. Les écogrammes à comparer : sous les titres, les températures annuelles (9,7° C et 9° C), les altitudes (<55m (100m) et 55 à 210m) et les précipitations annuelles (726 et 788,8 mm) ; le tracé P = précipitations mensuelles ; le tracé T = températures moyennes mensuelles. (ONCLINCX et col. 1987).

Secteur « Vallées du bassin scaldisien »

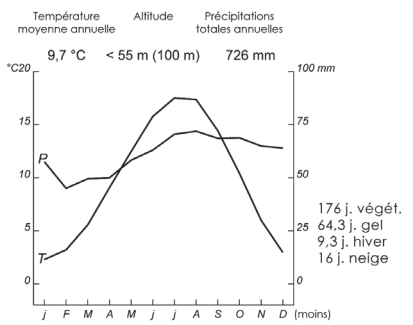

Sur matériaux : argileux (et limoneux)
sablo-argileux (et limoneux)
sableux et gréseux (et limoneux)
phtanitiques (et limoneux)
quartzo-sableux (et limoneux)
schisteux et phtanitiques (et limoneux)
schisteux et phylladeux (et limoneux)
marneux (et limoneux)
crayeux (et limoneux)
calcareux (et limoneux)

Secteur « Hesbaye - Brabant »

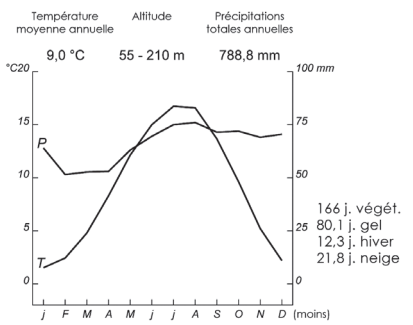

Sur matériaux : argileux (et limoneux)
sableux (et limoneux)
schisto-gréseux (et limoneux)
crayeux (et limoneux)
calcareux (et limoneux)

P : précipitations mensuelles
T : température moyenne mensuelle

Extrait de la « Carte des territoires écologiques de wallonie » - Revue Belge de géographie 1987 (F. ONCLINCX, M. TANGHE, A. GALOUX, F. WEISSEN) p.56

Le Parc naturel travaille selon 6 grands axes : 3 axes de base et 3 axes transversaux.

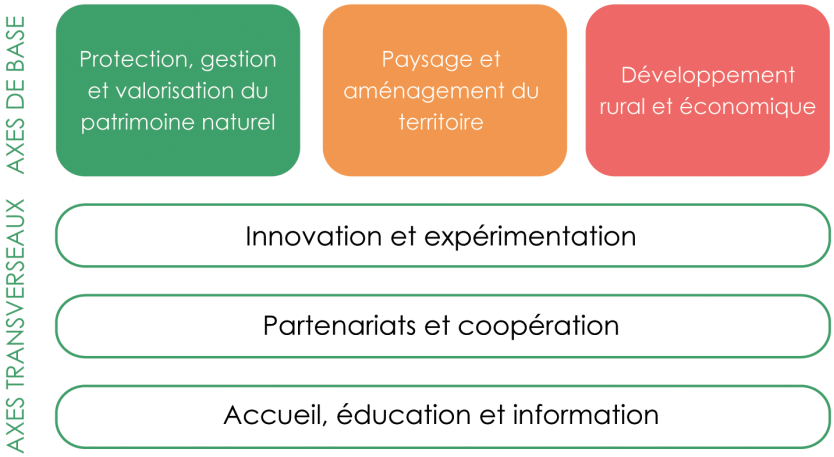

Fig. 3. Tableau extrait de " Les Parcs naturels de Wallonie, Mode d'emploi " éd. Fédération des Parcs naturels de Wallonie, 2012.

Dans cet article, je me limiterai à examiner le caractère rural, le haut intérêt biologique et géographique et le patrimoine paysager de la Plaine de l'Escaut wallonne en écartant l'Entité de Mouscron et le centre urbain de Tournai (Tournai-ville).

• C. Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

La création en France du Parc naturel régional Saint-Amand-Raismes (1968) à la frontière a stimulé les partisans d'un parc naturel contigu (QUINTART A., 1983). L'Intercommunale de Développement économique du Hainaut occidental (SIDEHO actuellement IDETA) réalisa plusieurs études. Enfin six communes (Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Péruwelz et Rumes), la province de Hainaut et la Sideho

fondent une association de fait ayant pour objet la création d'un parc naturel (1992). Celle-ci constitue un Comité d'étude (R. HENNEUSE, 1993) dont le travail conduit cette association à décider la création du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (1995) conformément au décret Parcs naturels du 16/6/1985.

Le Gouvernement wallon approuve cette décision le 13/6/1996 et décide que le pouvoir organisateur en sera l' " Intercommunale Parc naturel des Plaines de l'Escaut asbl ". Celle-ci met en place, en 1997, une Commission de gestion que présideront Roger Henneuse puis Charles Picq. En août 2004, l'asbl fait l'objet d'une fusion par absorption par l'Intercommunale IDETA dont le directeur est Pierre Vande Wattyne ; aussitôt, un secteur Parcs naturels y est institué.

La maison du Parc naturel[3], construite à Bon-Secours, fut inaugurée en 2002 (fig. 4.). Un parcours-spectacle, " L'Escale forestière " est présenté à l'étage (QUINTART A., 2001). Entretemps, le parc français est devenu le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (PNRSE).

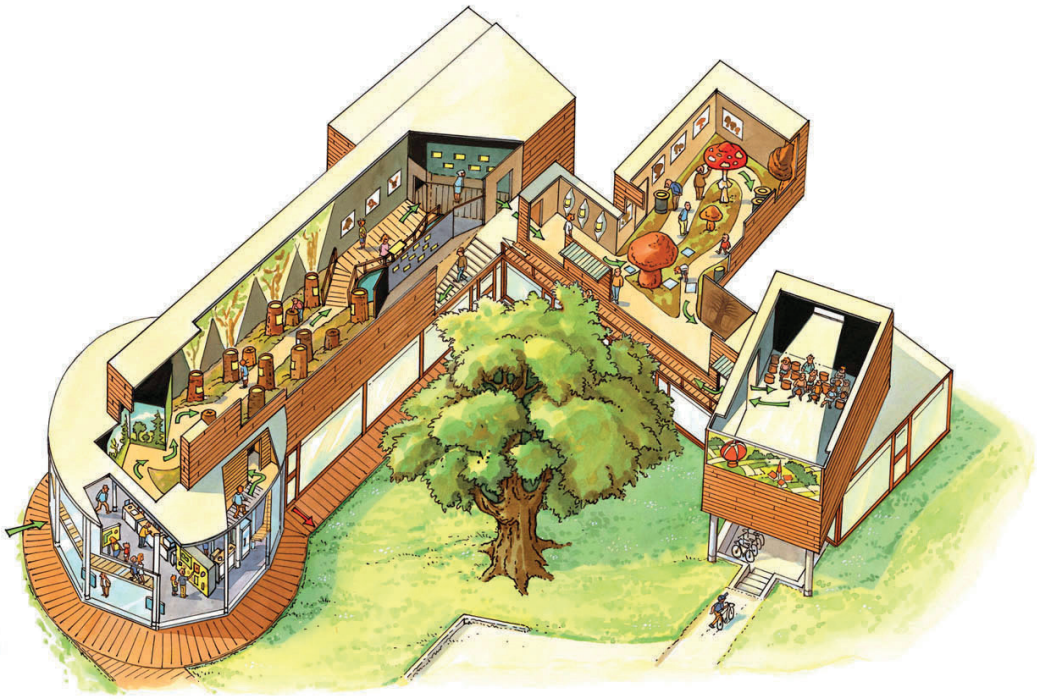

Fig. 4. La maison du Parc naturel des Plaines de l'Escaut à Bon-Secours (Péruwelz) avec vue sur son escale forestière. © PNPE.

[3] Maison du PNPE, rue des Sapins, 31, 7603 Bon-Secours, tél : 069/779810, fax : 069/779811, accueil@pnpe.be

I. Le PNPE en son territoire depuis 1996[4]

Actuellement, la Commission de gestion du PNPE est une asbl composée des représentants des 6 communes, du Pouvoir organisateur et de la Province de Hainaut ainsi que des membres fondateurs et des représentants de nombreuses associations actives sur le territoire.
En 2013, toute l'équipe du Parc naturel des Plaines de l'Escaut (fig. 5.) a établi un Diagnostic territorial[5] auquel j'emprunte des passages et des cartes traitant des paysages et du patrimoine naturel.

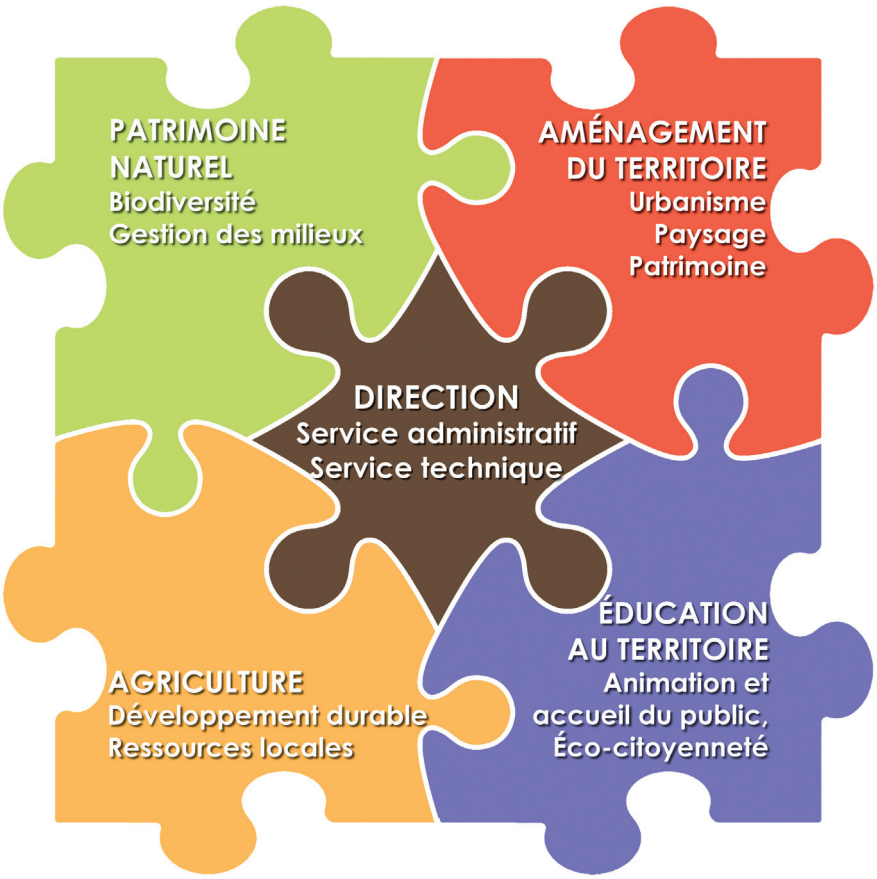

▲
Fig. 5. Répartition des membres de l'équipe du Parc naturel des Plaines de l'Escaut en différents pôles. Toute la page représente l'ensemble du territoire du Parc naturel avec lequel l'équipe a de multiples échanges.

[4] L'ensemble de la documentation du parc est téléchargeable sur les sites : www.plainesdelescaut.be

[5] Diagnostic territorial. Parc naturel des Plaines de l'Escaut. 2013.187 p.

I. 1. Le contexte territorial

Situé au sud de Tournai, bordé par la frontière française, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (fig.6) étend ses 26.500 hectares sur les communes d'Antoing, Bernissart, Beloeil, Brunehaut, Péruwelz et Rumes. Il rassemble plus de 63.000 habitants

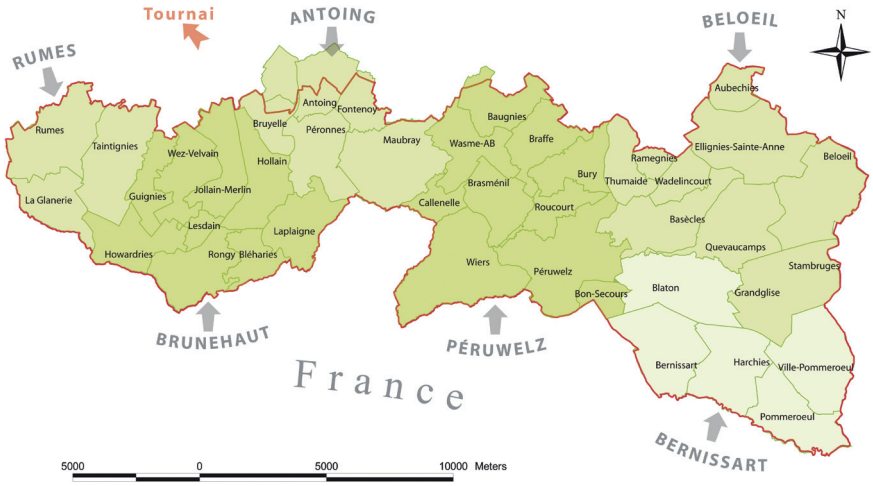

Fig. 6. Le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut ; sous la flèche qui indique Antoing et au-dessus de Baugnies se trouvent les sites d'extension de carrières qui ne font pas partie du territoire du PNPE © PNPE.

On remarque dans la frange nord du parc, la présence de sols limoneux de qualité liée à un climat tempéré permet, sur une grande partie du territoire, une agriculture à haut rendement. Les sols à dominantes sableuses sur un relief plus ondulé ont, quant à eux, favorisé le développement d'importants massifs forestiers à l'est. Le PNPE est traversé par de nombreux cours d'eau qui s'écoulent majoritairement du nord vers le sud. La confluence des eaux de surface sur la partie sud du territoire confère à cette zone un caractère plus humide qui influence notamment les pratiques agricoles et donc les paysages (fig. 7). Territoire de plaines ceinturé par de bas-plateaux, traversé par l'Escaut et de nombreux canaux, le PNPE est incontestablement un " territoire d'eau ". Un ancien logo faisait savoir que le PNPE, traversé par l'Escaut, est riche en zones humides, en forêt, en saules têtards quadrillant la campagne ; la ramure représente la main de l'homme au travail.

PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT
VOTRE SECONDE NATURE

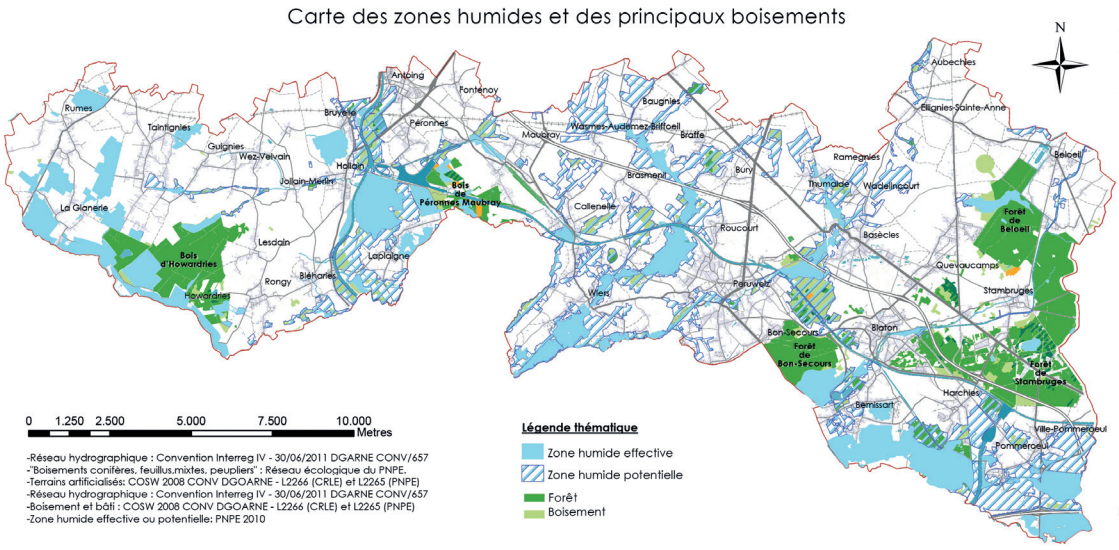

Fig. 7. carte des zones humides et des boisements du PNPE (© PNPE).

L'exploitation des ressources du sous-sol est encore bien présente de nos jours (Antoing). Le socle calcaire datant de l'ère primaire recèle différentes qualités de roches qui ont fait l'objet d'une exploitation ancienne (le réputé marbre noir de Basècles, les fours à chaux par exemple) qui se prolonge jusqu'à nos jours (la pierre bleue de Tournai, les cimenteries, le granulat). Cette couche calcaire du carbonifère abrite une importante nappe souterraine caractérisée par une eau de qualité ; de plus, une formation crayeuse est le siège d'un autre aquifère important (nappe de la craie) très exploité de l'autre côté de la frontière.

Les veines de houille trouvées à Bernissart ont longtemps conditionné toute une activité économique ; celle-ci a laissé d'importants vestiges (marais d'Harchies, terrils, Iguanodons QUINTART A. 2010). Les argiles ont également fait l'objet d'une exploitation en de nombreux endroits tandis que les sables l'ont fait et le font toujours (sablières de Blaton, de Maubray, de Péronnes).

I. 2. Un territoire rural

L'occupation du sol est caractérisée par une forte prédominance agricole (58 % de la superficie). On comptabilise, en moyenne, 18 % des terres dévolues aux prairies et 40 % aux terres agricoles avec des différences notables entre le nord et le sud : de grandes étendues agricoles ouvertes au nord et une mosaïque agricole, caractérisée par de nombreuses prairies et bosquets, au sud. Le territoire est également marqué par la présence de 4 massifs forestiers bien distincts et de nombreux boisements interstitiels. La proportion de forêts sur le territoire est assez élevée (près de 17%)

comparativement à la situation du Hainaut. Brunehaut, Bernissart et Beloeil sont en tête des communes les plus boisées. L'image rurale est le résultat de l'interrelation entre ces deux composantes.

Les surfaces artificialisées occupent 15 % du territoire et la population est de moins de 200 hab/km2 pour plus de la moitié de ses villages ; le territoire est donc caractérisé par une identité rurale marquée sur la majeure partie de son périmètre.

I. 3. Le paysage

Le territoire jouit d'une diversité de paysages singuliers. Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut comprend ainsi 30 périmètres d'intérêt paysager et plus de 20 points de vue remarquables. Le bâti rural traditionnel, les 36 monuments et 18 sites classés contribuent à leur valeur.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut fait partie de deux des grands ensembles paysagers qui composent la Wallonie, principalement l'Ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers, et pour une partie de Péruwelz et Bernissart, l'Ensemble de la Haine et de la Sambre, comme l'a défini la Conférence permanente du développement territorial (CPDT, 2004) (fig. 8). Les ensembles sont subdivisés en territoires paysagers.
Le Parc naturel a été coorganisateur de l'étude de l'ADESA déterminant les périmètres d'intérêt paysager et les points de vue remarquables sur son territoire que cette association a réalisée à la demande de la Région wallonne. Il a réalisé également le diagnostic paysager des 6 communes qui le composent et l'a comparé avec les publications de la CPDT. Tout ceci l'a conduit à proposer sa carte des entités paysagères[6] du territoire du PNPE. (fig. 9 et 10) ; les noms donnés à ces entités paysagères mettent en valeur les cours d'eau et le passé historique.

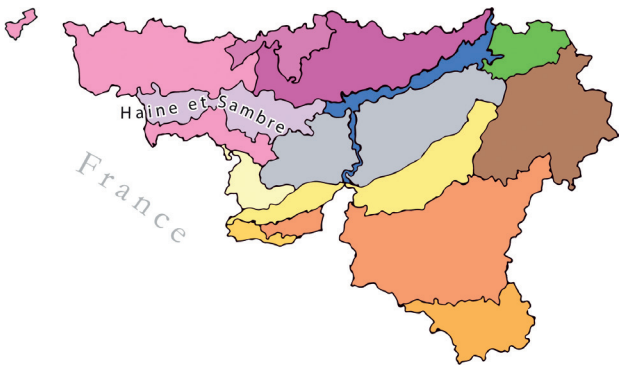

Fig. 8 . Carte des Ensembles paysagers de la Wallonie : en rose, celui de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers ; les noms Haine et Sambre ont été ajoutés dans l'autre ensemble du PNPE. (CPDT, 2004. Les territoires paysagers de Wallonie).

[6] Ces 6 entités paysagères sont un peu différentes des 5 territoires paysagers de la CPDT.

Le Parc naturel fait connaître ses paysages tout le long d'une " Route paysagère ". C'est un parcours fléché de 120 km qui se subdivise facilement en plusieurs tronçons. A chacun des 29 points d'arrêt, on trouve un panneau interprétatif à consulter après avoir admiré le paysage (BRAGARD D., 2012). Ce parcours a été désigné, en 2010, comme lauréat du prix du Paysage en Belgique (fig. 11). A la fin de la visite de l'Escale forestière, le public découvre tous ces paysages grâce à un voyage virtuel effectué à bord d'une montgolfière car les princes de Croÿ et de Ligne ont soutenu les frères Montgolfier à la fin du XVIIIe siècle (QUINTART, 2001). Avec les du Chastel de la Howardries, ces familles princières ont marqué le territoire du PNPE.

Fig. 11. La route paysagère du PNPE, prix 2010 du paysage en Belgique.

I. 4. Le patrimoine naturel

4.1. Les périmètres Natura 2000

Le réseau Natura 2000 résulte de l'application de la directive européenne 92/43/CEE, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive Habitats; elle vise la protection obligatoire des habitats et des espèces rares d'intérêt communautaire ou d'intérêt communautaire prioritaire. Chaque état membre a désigné une série de sites pour créer ce réseau. En fonction de la présence d'habitats prioritaires ou de la présence de population d'espèces prioritaires, différents niveaux d'actions en faveur de la nature sont à réaliser dans les sites désignés[7].

[7] Membre de la Commission de Mons des Sites Natura 2000 en son début, j'ai pu suivre de plus près l'examen des sites retenus.

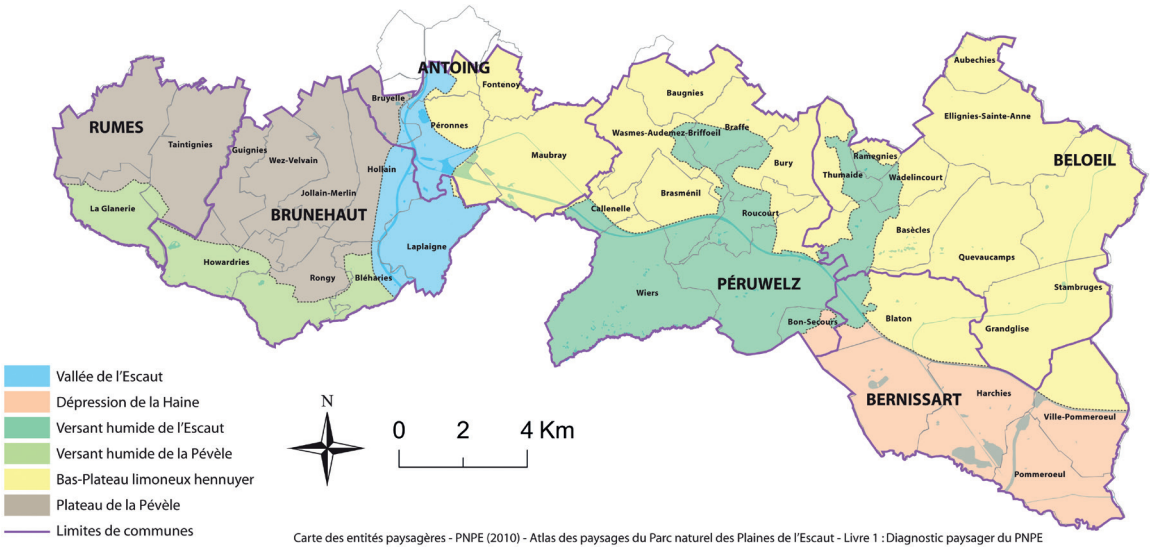

Carte des entités paysagères - PNPE (2010) - Atlas des paysages du Parc naturel des Plaines de l'Escaut - Livre 1 : Diagnostic paysager du PNPE

Fig. 9. Carte des 6 entités paysagères du PNPE. © PNPE.

Fig. 10. Schématisation des paysages des entités paysagères du PNPE in Diagnostic territorial (PNPE 2013) provenant de l' Atlas des paysages du PNPE 2010. © PNPE.

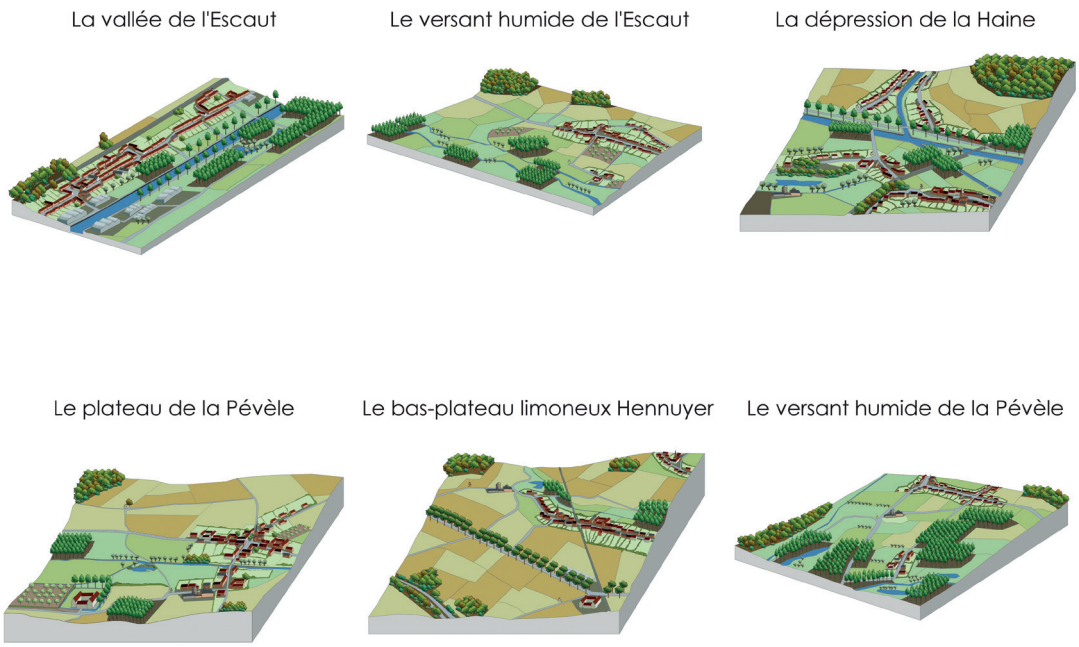

Plusieurs sites au sein du PNPE ont été désignés par le Gouvernement wallon dans le cadre des Zones Natura 2000. Il s'agit du Marais de la Verne (102,7 ha – Péruwelz, Bernissart), du Bois de Bon-Secours (386 ha – Péruwelz, Bernissart), d'une partie du site Bord nord du Bassin de la Haine (1359 ha – Beloeil, Bernissart), d'une partie du site Vallée de l'Escaut en amont de Tournai (168,31 ha – Antoing, Brunehaut, Péruwelz), soit au total 2.040 ha.

4.2. Le réseau forestier

L'articulation formée par la Forêt de Beloeil-Stambruges, la Forêt de Bon-Secours, le bois de Maubray, le bois d'Howardries constitue la plus grande surface boisée du Parc naturel et de la Wallonie picarde (fig. 7.). Des peuplements de moindre densité, souvent associés à la végétation forestière, sont localisés à l'est : sur l'entité de Péruwelz en bordure des deux Vernes, au nord-est de Péruwelz dans un périmètre délimité par les communes de Blaton et de Basècles, au sud de Ville-Pommeroeul à l'ouest de la Forêt domaniale de Beloeil. Un grand nombre de peupleraies appartenant à des propriétaires privés ou à des collectivités complètent ce réseau forestier, principalement en bordure est de l'Escaut et au sud de Péruwelz (Val de Verne). Le parcours-spectacle " l'Escale forestière " présente d'abord la vie des grands arbres puis celle des oiseaux et des mammifères de la forêt ; ensuite, ce sont, agrandis dix fois, les animaux de la litière et les champignons.

4.3. Le réseau aquatique et humide

Constitué par les différents cours d'eau du territoire, les canaux et voies navigables, leurs annexes hydrauliques, ainsi que les surfaces d'eaux libres (étangs et plans d'eau), le réseau aquatique a été fortement remanié (fig.7).

Le réseau humide est composé d'une mosaïque de milieux : prairies, mégaphorbiaies[8] roselières et boisements humides. Les zones humides sont composées de terres agricoles (La Glanerie, Hollain, Quevaucamps, Wiers, Harchies, Pommeroeul...) mais aussi de friches post-industrielles (Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul, sablières de Maubray,...) et de parties de boisements (Forêt de Bon-Secours, Forêt de Beloeil-Stambruges, bois de Rongy, Marais de la Roë, peupleraies sur Hollain-Laplaigne, Wiers, Basècles, Pommeroeul et Ville-Pommeroeul...).

Des landes tourbeuses sont présentes sur la Mer de Sable à Stambruges, l'ancienne sablière Brouillard à Grandglise, le terril de Pommeroeul et la butte sablonneuse de Maubray ; parmi les espèces associées remarquables, citons : 2 Drosera (Rossolis à feuilles rondes et R. Intermédiaire), le Saule laurier ou Saule roux, rynchospore brun, lycopode inondé et lycopode en massue.

[8] Mégaphorbiaies : formation végétale constituée de grandes herbes généralement à larges feuilles venant sur des sols riches et humides (GEHU,2006). Ajoutons que certaines de ces plantes ont une floraison bien visible.

La nappe alluviale qui affleure, principalement en bordure est de l'Escaut et au sud de Péruwelz (Val de Verne) contribue au développement d'une flore et d'une faune diversifiées et caractéristiques des fonds de la vallée.

4.4. La structure écologique principale (SEP)

Elle globalise les différentes zones ayant un intérêt biologique actuel ou potentiel, soit 5787 ha (+/- 22 % du PNPE). La SEP est la somme des réseaux écologiques (forestier, humide, agricole et anthropique) ; elle comprend les zones centrales, les zones de développement, certaines étant aussi des zones de liaison (fig.12).

Les zones centrales sont constituées principalement par les bois de Bon-Secours, de Beloeil-Stambruges et de Pommerœul, les sablières de Blaton et de Grandglise, les Marais d'Harchies-Pommeroeul, les boisements et prés humides des deux Vernes.

Les **Zones de développement** se concentrent majoritairement sur Howardries-La Glanerie, la vallée de l'Escaut et ses affluents, le Grand Large de Péronnes, le canal désaffecté Pommeroeul-Antoing, le canal Nimy-Blaton-Péronnes, le canal Blaton-Ath, le Grand Courant de Pommeroeul et le réseau des fossés et prés humides de la plaine de la Haine.

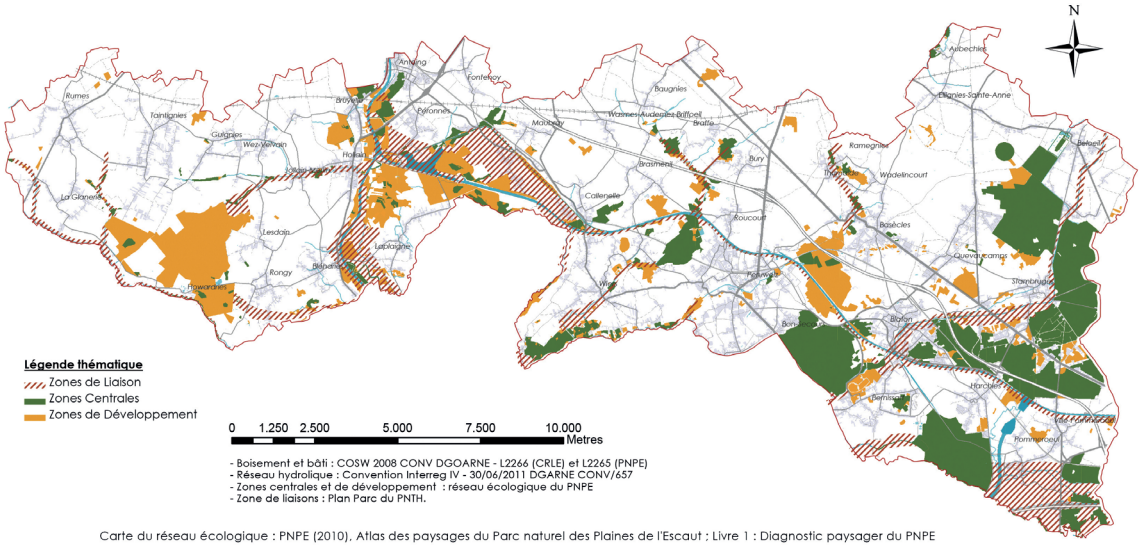

Fig. 12. Carte du réseau écologique. Les couleurs indiquent les zones et non le type de milieu, c'est pourquoi les zones humides de valeur ne sont pas en bleu mais en vert comme les zones centrales terrestres. © PNPE.

4.5. La nature remarquable

Incluant tous les périmètres Natura 2000 (2040 ha) (protection moindre que dans les RN) et les sites gérés par le PNPE (80 ha), le total de nature remarquable protégée s'élève à 2120 ha, soit 7,7 % du territoire. Les sites gérés par le PNPE le sont en propriété, suite à une convention, ou en co-gestion. La superficie totale des sites de grand intérêt biologique (SGIB) dont certains repérés par le PNPE, serait de 5273 ha (17,88 % du territoire).

4.5.1. Les espèces

Toutes les espèces sont répertoriées grâce, en particulier à l'observatoire de la Biodiversité du PNPE. Un portail de visualisation et de gestion des données naturalistes sur le territoire du parc naturel est mis en place au sein de la base de données www.observations.be gérée par Natagora ; cet outil encourage la participation des habitants qui en retirent une meilleure connaissance du territoire. Par contre, toutes les données récoltées par l'équipe du PNPE sont encodées dans l'Observatoire Faune Flore Habitats (OFFH) géré par le SPW-DEMNA.

Les espèces patrimoniales sont les espèces d'Intérêt communautaire et quelques espèces désignées par la Région Wallonne. Dans le PNPE, elle sont abritées majoritairement dans les fonds de vallée, les carrières de sable et de pierre calcaire, les marais et terrils schisteux et les forêts domaniales.

Voici les espèces d'intérêt communautaire et celles désignées par la Région Wallonne observées sur le PNPE ; elles entraînent la désignation des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou des Zones de Protection Spéciale (ZPS) qui forment l'essentiel du réseau de sites Natura 2000 :

- 1 lichen (Cladonia) ; des sphaignes ; des lycopodes
- 1 annélide : Sangsue médicinale
- 2 mollusques : Maillot de Desmoulin ; Escargot de Bourgogne
- 2 insectes : Leucorrhine à gros thorax ; Sphynx de l'Epilobe
- 2 poissons : Bouvière ; Chabot .
- 5 amphibiens : Crapaud calamite ; Triton crêté ; Grenouille de Lessone ; Grenouille verte ; Grenouille rousse .
- 15 mammifères : 13 chauves-souris, Martre ; Putois.
- 46 espèces d'oiseaux observées dont 14 nicheurs nécessitant la création de Zones de protection spéciale (ZPS) également reprises dans le réseau Natura 2000. Ces espèces relèvent de l'article 4.1 de la Directive 2009/147/CEE (dite Directive Oiseaux).
- 13 espèces de l'Article 4.2. concernant les espèces migratrices de la Directive " Oiseaux " ou reprises à l'Annexe XI b du décret wallon relatif à

la conservation des sites Natura 2000 (6 décembre 2001) ont été observées sur le PNPE, 5 y sont nicheurs certains.

4.5.2. Les habitats d'intérêt communautaire

Sur le territoire du PNPE, 14 biotopes sont concernés par la désignation de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et sont donc d'intérêt communautaire. Ces biotopes de l'Annexe I de la Directive Habitats bénéficient de la désignation de sites Natura 2000 :

3.130 Plans d'eau oligo-mésotrophes avec végétation amphibie
3.140 Communautés de characées des eaux oligo-mésotrophes
3.150 Plans d'eau eutrophes
3.270 Végétation pionnière nitrophile des berges des cours d'eau
4.010 Landes humides
4.030 Landes sèches
6.430 Mégaphorbiaies alluviales et ourlets nitrophiles
6.510 Prairies de fauches mésophiles
7.150 Végétation des tourbes dénudées
9.120 Hêtraies-chênaies acidophiles atlantique
9.130 Hêtraies neutrophiles
9.160 Chênaies et chênaies-charmaies des sols subhumides et des argiles schisteuses
9.190 Vieilles chênaies des sols acides
9.1EO Forêts alluviales

4.5.3. Les périmètres de protection

Seuls +/- 700 ha bénéficient d'un statut de protection fort soit 2,6 % du PNPE (fig. 13).

Il s'agit des Réserves Naturelles Domaniales (RND), des Réserves naturelles agréées (RNA), des Zones humides d'Intérêt Biologique (ZHIB), parmi celles-ci les Marais d'Harchies sont inscrits également sur la liste du Traité international de Ramsar depuis 1984.

	Classification	Surface	Gestion
La Coupure Parent à Bruyelle :	ZHIB	2,52 ha	DNF
La coupure de Hollain :	ZHIB	1,86 ha	DNF
La Coupure de Bléharies :	ZHIB	15,70 ha	DNF
La Sablière de Maubray :	RND	8,99 ha	DNF
Réserve du Rivage à Wiers :	RNA	3,45 ha	Natagora
Marais de la Noire-Terre à Roucourt :	RND (en cours)	13,15 ha	DNF (+ PNPE)
La Grande Bruyère à Blaton :	RND	12,25 ha	DNF (+ PNPE)
La Mer de Sable à Stambruges :	RND	65,59 ha	DNF
Le Bois de Wadelincourt :	RNA	6,11 ha	CNB et PNPE
Les Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul :	ZHIB et Convention de Ramsar	568,04 ha	DNF et Natagora

(Diagnostic Territorial du Parc naturel des Plaines de l'Escaut – La dimension paysagère)

▲

Fig. 13. Tableau des sites protégés dans le PNPE ; ils sont présentés d'ouest en est.

Les gestionnaires des espaces naturels sont le personnel de la Direction de Mons du Département de la Nature et des Forêts (DNF) aidé de celui du Département de l'Etude du milieu naturel et agricole (DEMNA) résidant à Harchies, de Natagora et des Cercles des Naturalistes de Belgique (CNB). Ces deux associations, tout comme le PNPE, sont aidées par des structures d'insertion socio-professionnelles, des écoles et des bénévoles.

II. Relation avec le parc naturel français

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut forme avec le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (PNRSE), un territoire nommé " Parc naturel transfrontalier du Hainaut " (PNTH) (fig. 14.) posant les fondations d'un véritable projet de territoire transfrontalier. Le PNTH totalise une centaine de villes et villages sur une superficie de 750 km2 et une population de 255.000 habitants.

La plaine alluviale de la Scarpe et la basse vallée de l'Escaut occupent plus de la moitié du territoire du Parc français ; ce sont principalement des bois, forêts et milieux humides comme des mares, marais, tourbières, prairies et aussi des terrils. Les deux parcs naturels sous l'intitulé du " Parc naturel transfrontalier du Hainaut " partagent une stratégie commune et un partenariat spécifique. Le décret wallon de 2008 a indiqué qu'" un Parc naturel vise à rechercher, le cas échéant, la collaboration avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes " (art. 7, pt 6).

Cette coopération transfrontalière est presque pionnière en Europe puisque c'est en 1983, soit après la création du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, que fut signé un Protocole d'accord entre la Wallonie et le Nord-Pas-de-Calais pour un parc naturel supra-frontalier ; le bureau transfrontalier se réunissant plusieurs fois par an est composé des bureaux et conseils d'administration, ainsi que des directions des 2 parcs ; les équipes techniques tiennent également des réunions communes. En 2010, une convention de partenariat a été signée entre les deux parcs.

A l'occasion du renouvellement de la Charte du PNRSE pour la période allant de 2012 à 2022, le PNRSE a choisi d'inscrire fortement la dimension transfrontalière. Les enjeux et les axes stratégiques ont été définis en concertation avec l'ensemble des acteurs de chaque côté de la frontière. Cette charte a été approuvée par le Gouvernement français. Quant au PNPE, il a intégré complètement la dimension transfrontalière dans son plan de gestion à l'horizon des années 2013-2022. Le projet Interreg IV A " Vers une nouvelle gouvernance du Parc naturel transfrontalier du Hainaut ayant pour objet l'analyse d'une structure opérationnelle de coopération unique et la faisabilité de sa mise en place " a conduit à la présentation de trois scénarios de gouvernance.

La plupart des actions communes bénéficient des programmes Interreg de la Commission Européenne. Parmi les actions communes, limitons-nous aux suivantes :

- La description des Entités paysagères (fig.15) montre que les entités Versant humide de la Pévèle, Vallée de l'Escaut et Versant humide de l'Escaut s'étendent des deux côtés de la frontière.

- Le PNTH s'est investi dans la création d'un observatoire photographique transfrontalier des paysages. C'est un outil de connaissance, d'analyse et de mobilisation permettant de sensibiliser et d'impliquer les publics à l'évolution des paysages locaux (www.observatoire-paysages.pnth.eu).

- L'étude de la trame écologique sur le tronçon transfrontalier de l'Escaut allant de Condé-sur-l'Escaut à Antoing a été réalisée sous la direction du PNTH par Estelle Haim ; cette cartographie fine constitue une des actions menées dans le cadre du projet Interreg IV A appelé DOSTRADE[9] (fig. 16).

- De nombreuses autres actions sont menées par le parc transfrontalier : les vergers, les jardins naturels, le maintien des prairies et l'autonomie fourragère des exploitations agricoles, les produits locaux et la filière bois-énergie valorisant les saules têtards.

[9] DOSTRADE : acronyme de Duurzaam Ontwikkelingstraject voor de Scheldevallei TRAjet de Développement durable pour la vallée de l'Escaut.

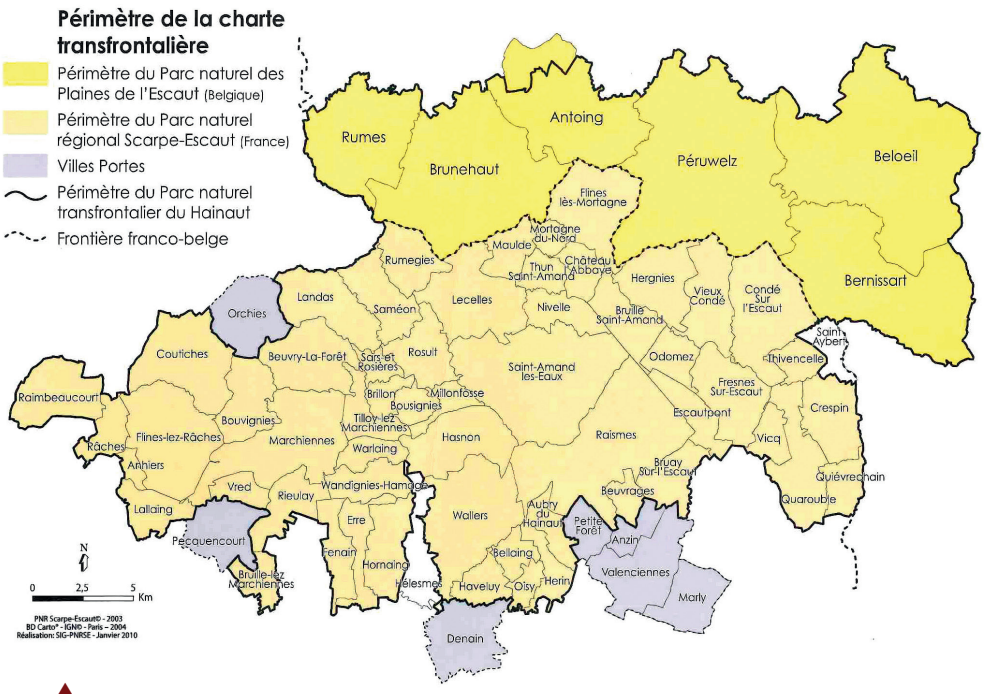

Fig. 14. Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut : le PNPE en jaune, le PNRSE en bistre.

Fig. 15. Les Entités paysagères du PNTH. En large pointillé, la frontière. (Diagnostic territorial PNPE 2014 p.111). © PNPE.

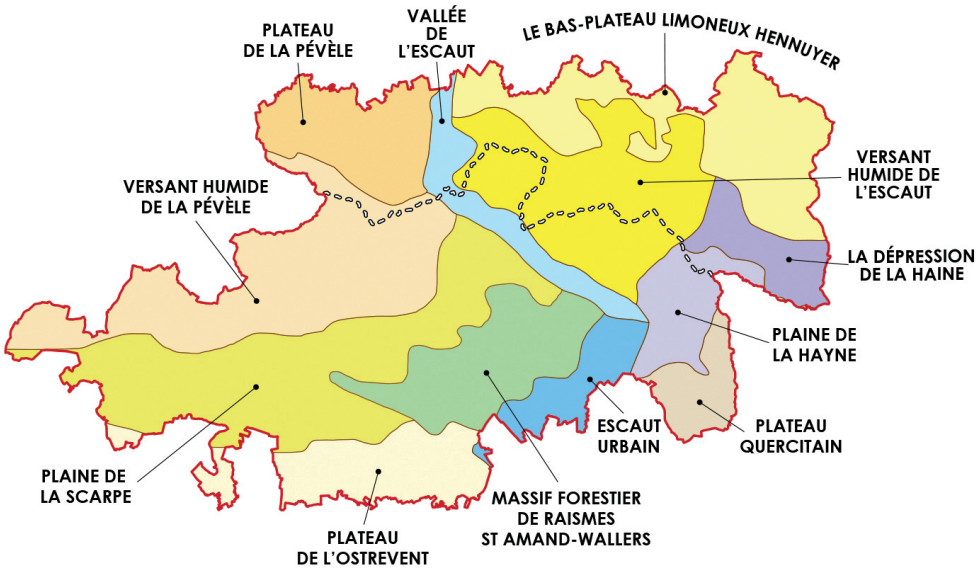

Toutes ces activités transfrontalières sont largement reconnues :

- Dans le projet de Schéma de Développement de l'Espace Régional Wallon (SDER 2013), les Plaines de l'Escaut sont inscrites parmi les Aires transfrontalières.

- Le PNTH a été finaliste du prix Regiostars 2012 de la Commission Européenne dans la catégorie croissance durable et services écosystémiques.

- Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut vient de recevoir le certificat de " Transboundary Park " de la Fédération Europarc. Il est le 17ème parc qui s'intègre dans ce réseau de parcs transfrontaliers européens.

Fig. 16. Cartographie fine des corridors écologiques le long de l'Escaut de Condé au sud-est à Antoing au nord-ouest ; en haut, à droite, la zone étudiée.
© projet pilote, DOSTRADE 2014.

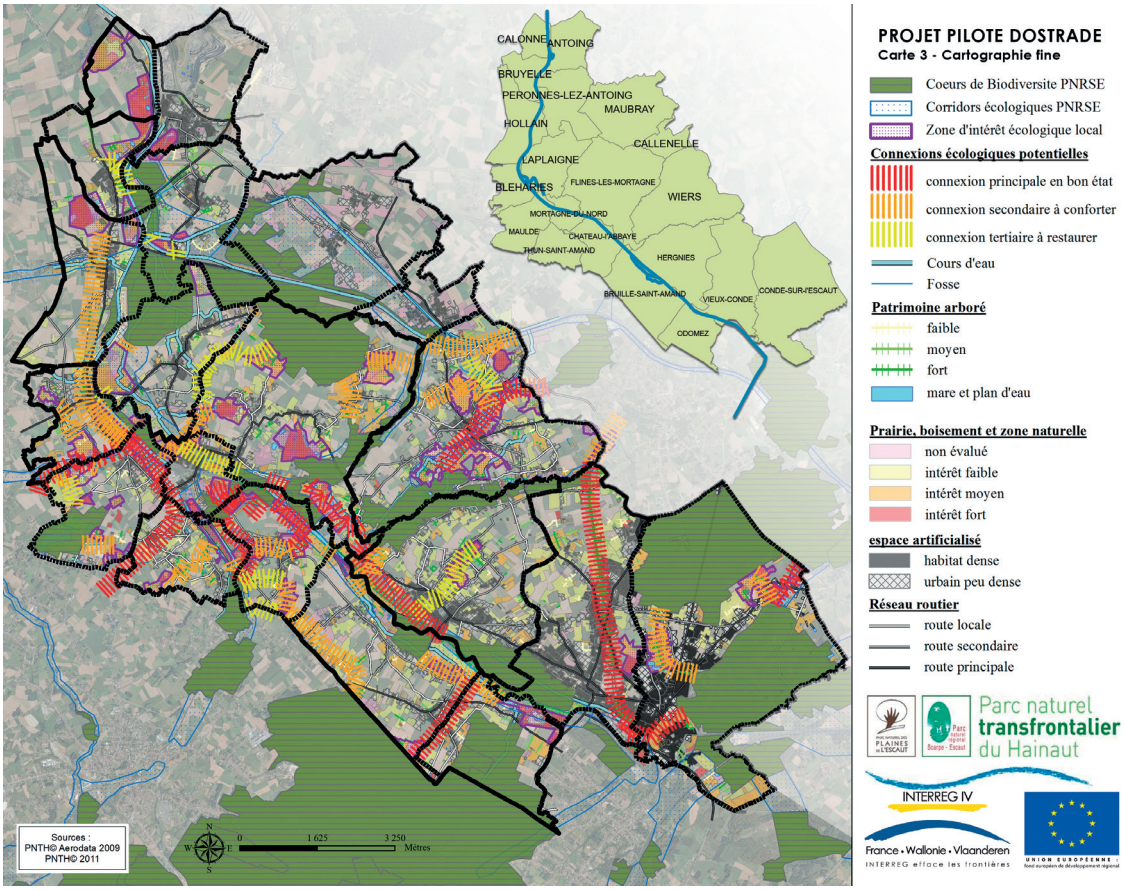

III. Prémisses d'extension du territoire du PNPE

III.1. Les avis préalables sur le périmètre du PNPE

Tel qu'il fut créé en 1996, le PNPE se limite au territoire de 6 communes (Rumes, Brunehaut, Antoing, Péruwelz, Beloeil et Bernissart ; le périmètre des zones d'extension des carrières d'Antoing (fig.6) étant exclue du parc mais ses habitants sont bien membres du parc.

1.1. L'Intercommunale de Développement économique et

d'Aménagement du Territoire du Hainaut occidental SIDEHO, actuellement IDETA, avait envisagé la création d'un parc naturel plus étendu que le PNPE actuel afin d'en accroître la cohérence territoriale (1989). Il s'agissait d'inclure le nord-ouest de la Plaine de l'Escaut jusqu'aux portes de Tournai-ville et d'inclure l'ensemble du massif boisé de la forêt de Beloeil en empiétant sur St-Ghislain et de faire de même pour l'ensemble des Marais en empiétant sur Hensies. " Des extensions devraient rester possibles… " était-il écrit.

1.2. Le Conseil supérieur wallon de la Conservation de la Nature.

Dans son avis concernant la création du parc (1995), le conseil a vivement regretté que celui-ci ne reprenne qu'un tronçon très limité de la vallée de l'Escaut. Ayant été membre de ce conseil de 2002 à 2009, je suis heureux d'apporter ci-dessous, une contribution allant dans le même sens puisqu'il y aurait 36,7 km d'Escaut.

III. 2. Des actions extra-territoriales

Une fois en activité, le PNPE a été conduit à mener plusieurs actions sur un territoire plus grand, du fait de la continuité entre son territoire et les espaces limitrophes hennuyers.

2.1. Avec les agriculteurs

Depuis 1997, le Parc naturel a voulu apporter aux agriculteurs un soutien efficace notamment dans le domaine des mesures agroenvironnementales européennes. Cette action a été soutenue par la Wallonie et l'Europe.

En 2005, le Ministère a réorganisé ses services de sorte que ces actions ont été placées sous le couvert de l'IDETA en association avec le Parc naturel du Pays des Collines. Un territoire plus vaste à prospecter était attribué au PNPE par l'addition des communes de Tournai, Pecq, Celles, Estaimpuis, Mouscron et Commines-Warneton ; le programme s'est terminé en 2013.

2.2. Initiation du Contrat de Rivière Escaut-Lys

En 2006, le Parc naturel désira établir un contrat de rivière sur son territoire. Mais l'application de la Directive européenne sur l'Eau conduisit la Région wallonne à établir un contrat de rivière par sous-bassin hydrographique, soit un territoire dépassant largement les limites du PNPE ; ce sera donc celui nommé Escaut-Lys.

Le Parc naturel se lance quand même dans ce projet conforté par l'obtention d'un projet Interreg IV qui permet de réunir une équipe pour préparer le contrat de rivière Escaut-Lys (CREL). Le PNPE présente le projet devant toutes les communes du Parc et, en plus, Tournai, Celles, Pecq, Estaimpuis, Franes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus, Mouscron et Comines-Warneton. L'asbl Contrat de Rivière est constituée le 18 mars 2011.

2.3. Le Bassin carrier

Une collaboration très étroite s'est établie avec les Carrières d'Antoing ; elle permet d'assurer des aménagements en faveur de la biodiversité (gestion en site naturel des terrils Grand Fontaine et Billemont et même certaines actions dans les carrières en exploitation) ; avec la SA Holcim, il s'agit d'un projet de renforcement de l'intérêt biologique des Carrières de la Grande Mer et des terrils de Batte et Mathias, ainsi que du terril Tonton à Vaulx (Tournai) (GAUQUIE B. 2010 et 2012). De même avec CCB-Italcementi où c'est un accompagnement pour la gestion des espaces verts dans l'enceinte de l'usine et des espaces préservés en bordure de la nouvelle carrière.

2.4. Les périmètres Natura 2000

Dans le cadre des actions de Restauration en périmètre Natura 2000, le PNPE bénéficie de la collaboration du DEMNA, du DNF, de Natagriwal, des CNB et de Natagora ; le PNPE assure à la fois l'identification de certaines parcelles à restaurer et l'accompagnement des propriétaires sur un périmètre allant de Bernissart à Pecq.

2.5. La vallée du Haut-Escaut

La richesse naturelle de ce territoire a suscité la création de quatre parcs naturels (fig. 17). Le PNTH a été chargé de l'animation entre ces différents parcs dans le cadre du projet DOSTRADE .

C'est dans le cadre du projet DOSTRADE (Interreg IVA) qu'un bureau d'étude a été chargé de dégager une vision commune et partagée du territoire de la vallée du Haut- Escaut sauf de la source à Cambrai. Les PNRSE et PNPE (PNTH) ont participé aux réunions et se sont impliquées dans la démarche car l'optique du projet le méritait ; en effet :"Le développement de la vision stratégique prend pour clef d'entrée la question de la Trame Verte et Bleue et met en perspective les principes de développement durable appliqués à l'échelle de toute la vallée " (Etude vers l'émergence d'une vision transfrontalière de développement durable et intégrée de la vallée du haut-Escaut, 2012).

Relevons parmi les nombreux thèmes abordés, la cartographie de l'usage du territoire, km2 par km2, le long des deux rives du fleuve, soit sur 153 km rendus rectilignes afin de présenter un transect linéraire. De plus, deux tronçons du PNTH ont été détaillés, celui allant d'Hergnies à Calonne (fig. 18) et celui de Bléharies à Espierre-Helchin (fig. 19). Les différents usages du territoire sont présentés sous forme de diagrammes en " camembert ".

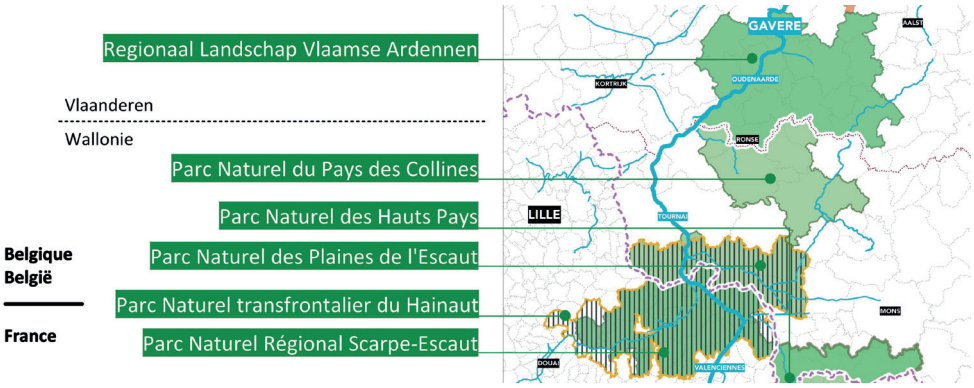

Fig. 17. Les parcs naturels en lien avec l'Escaut ; le Parc naturel transfrontalier du Hainaut est indiqué par les hachures verticales " L' Etude " © JNC International s.a.

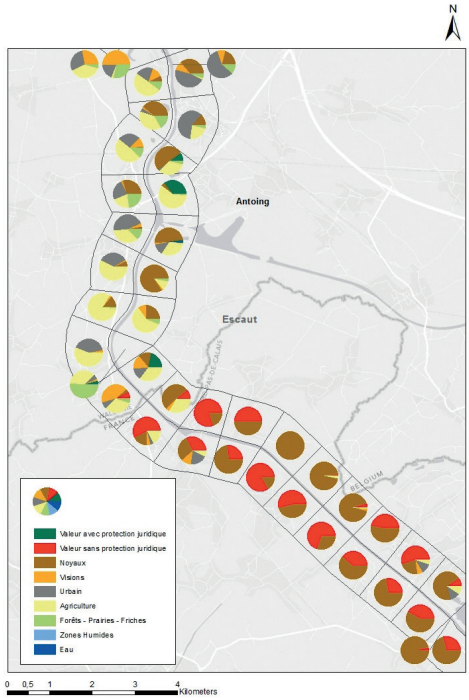

Fig. 18. Répartition de l'occupation/ affectation du sol de Condé-sur-l'Escaut à l'approche de Tournai. " L'Etude " © Prospect C & S.

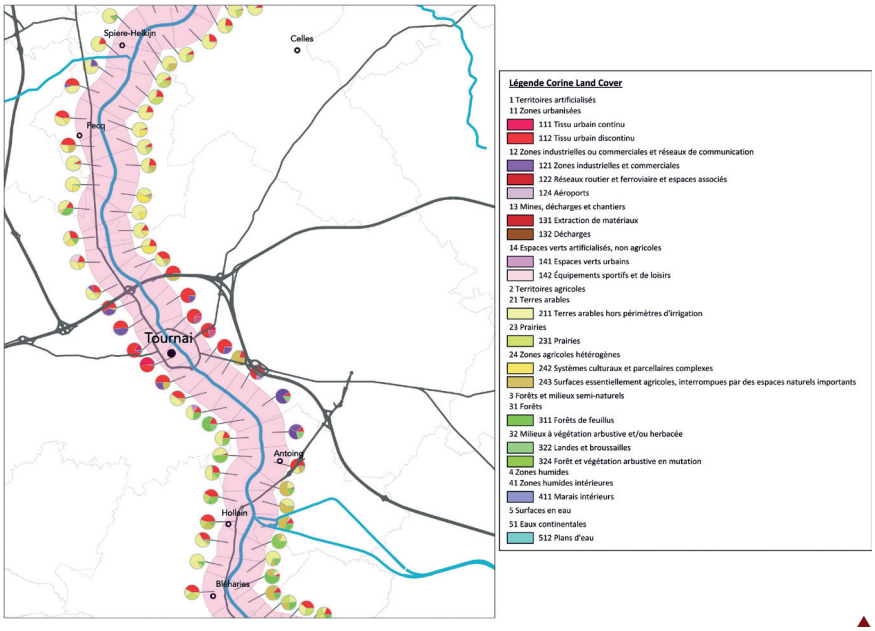

Fig. 19. Répartition de l'occupation/affectation du sol de Bléharies à Spiere-Helkijn en utilisant la typologie des habitats naturels et semi-naturels présents sur le sol européen (CORINE). " L'Etude " © JNC International s.a.

Quant au paysage, les auteurs ont recensé vingt-deux séquences paysagères dans la vallée du Haut-Escaut (fig. 20). La séquence 11, allant de Condé au milieu de Péruwelz "s'identifie par une attractivité importante en terme d'espace de nature propice à l'activité de loisirs et de tourisme " ; c'est un mélange de paysages agricoles et de paysages boisés.La séquence suivante va jusqu'à Antoing ; elle est " fortement marquée par l'agriculture sans que celle-ci ne soit néfaste pour l'environnement et la nature environnante " ; c'est un paysage boisé.

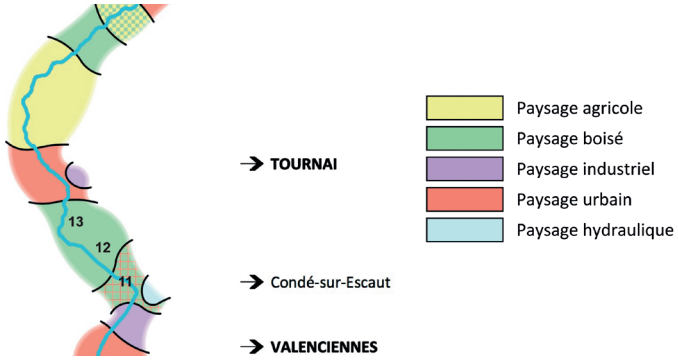

Fig. 20. Quelques séquences paysagères le long de l'Escaut de Condé-sur-l'Escaut à la Flandre. © JNC International.

• D. Extension du PNPE au reste de la plaine de l'Escaut wallonne ?

La Ville de Tournai a adressé le 11 mars 2013 au Pouvoir organisateur (IDETA) une demande d'adhésion au parc naturel dont elle est limitrophe. Le projet d'extension du PNPE ne porte pas sur le territoire entier de Tournai mais sur les 29 villages qui ont fusionné avec Tournai-ville ; Tournai-ville pourrait être, pour le parc naturel, une ville porte ou une ville associée comme Valenciennes est associée au PNRSE.

Aussitôt le PNPE a examiné avec attention cette demande. Très vite, il est apparu qu'il fallait étendre l'étude des particularités des villages de Tournai à celles des communes d'Estaimpuis, Pecq et Celles, c'est-à-dire à un ensemble appelé ici " l'extension potentielle " (fig. 21). Une analyse préalable a été confiée à Thomas Decottignies, un stagiaire, encadré par l'équipe du parc. (DECOTTIGNIES Th et PNPE[10], 2013).

Ce territoire étudié répond-il aux conditions énoncées dans le décret wallon relatif aux Parcs naturels : " Un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique… " (art. 1er), tout en tenant compte du patrimoine paysager (art. 4) ?

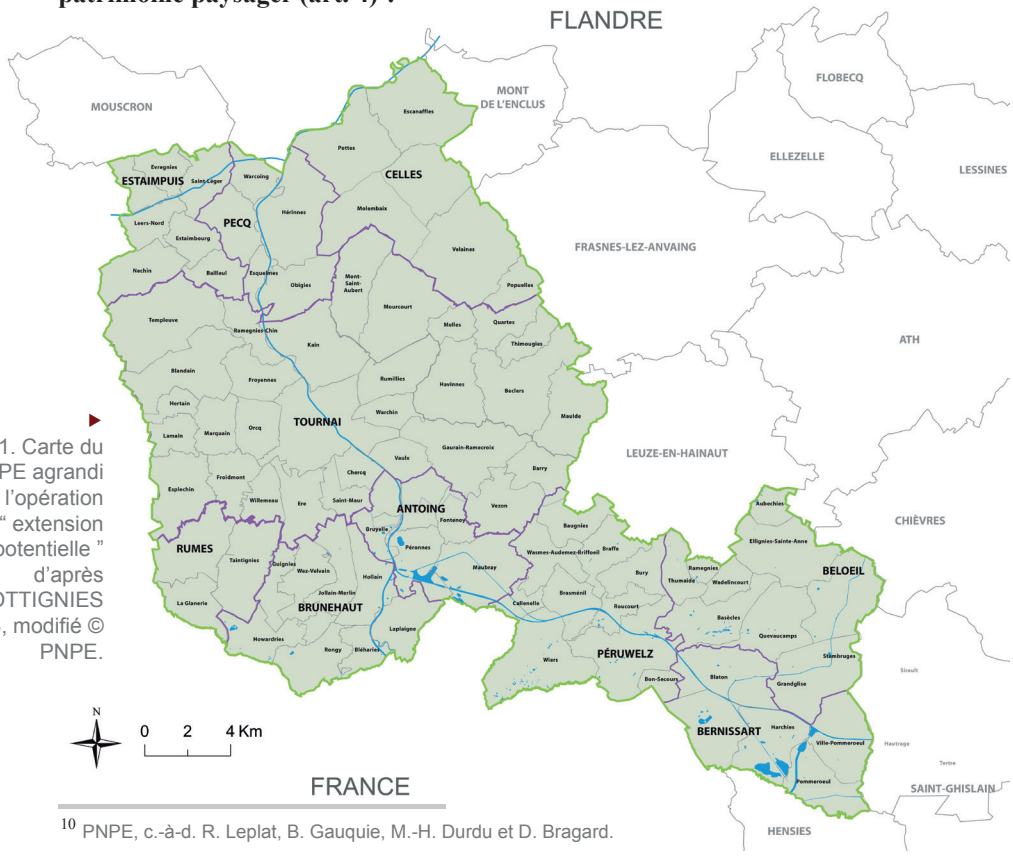

Fig. 21. Carte du PNPE agrandi par l'opération d' " extension potentielle " d'après DECOTTIGNIES 2013, modifié © PNPE.

[10] PNPE, c.-à-d. R. Leplat, B. Gauquie, M.-H. Durdu et D. Bragard.

I. Cohérence géographique

I.1. Le relief et l'archétype paysager

Dans sa synthèse, la CPDT (2004) cite la plaine du Hainaut occidental (seule plaine de la Wallonie) comme l'un des archétypes paysagers ruraux familiers de la géographie régionale ; elle considère la vallée de la Haine comme un des paysages de transition (fig. 22).

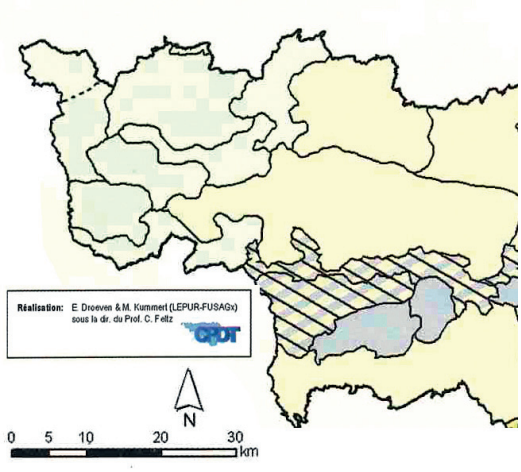

◄ Fig. 22. Extrait de la carte des territoires paysagers de Wallonie présentant le paysage de plaine en bleu pâle, le paysage de plateau en jaune, le paysage de transition qu'est, notamment, la vallée de la Haine en quadrillé oblique et le paysage à forte urbanisation en gris. © CPDT 2004.

I.2. Même territoire écologique

Comme les 6 communes du PNPE actuel, les villages de l'extension potentielle sont situés dans le secteur écologique " Plaine et vallées scaldisiennes " (fig.1 et 2), c'est dire que le relief et le climat sont les mêmes.

I.3. Hydrographie semblable

L'extension potentielle appartient au sous-bassin Escaut-Lys ; ainsi 10 communes sur les 14 de ce sous-bassin formeraient le nouveau parc naturel traversé par les 36,7 km d'Escaut wallonne. Les principaux affluents dans l'extension potentielle sont la Melle, le Rieu d'Amour, le Rieu de Barges, l'Espierres, le Pas à Wasmes et la Lhaye (Rieu de Lhaye) tandis que le canal de l'Espierres traverse Estaimpuis.

L'extension potentielle est globalement située sous les 50 m d'altitude ; c'est bien la Plaine de l'Escaut. La singularité géographique du parc naturel agrandi existe bien par rapport au reste de la Wallonie ; ce serait un territoire très cohérent.

I.4. L'occupation du sol à proximité de l'Escaut

" L'Etude " présente un transect linéaire de l'occupation du sol, km2 par km2, le long de l'Escaut afin de mieux comprendre les spécificités et la multiplicité des paysages qui s'organisent le long de l'Escaut ; cela concerne aussi l'extension potentielle (fig. 23 pour laquelle la légende des couleurs de la figure 20 peut convenir).

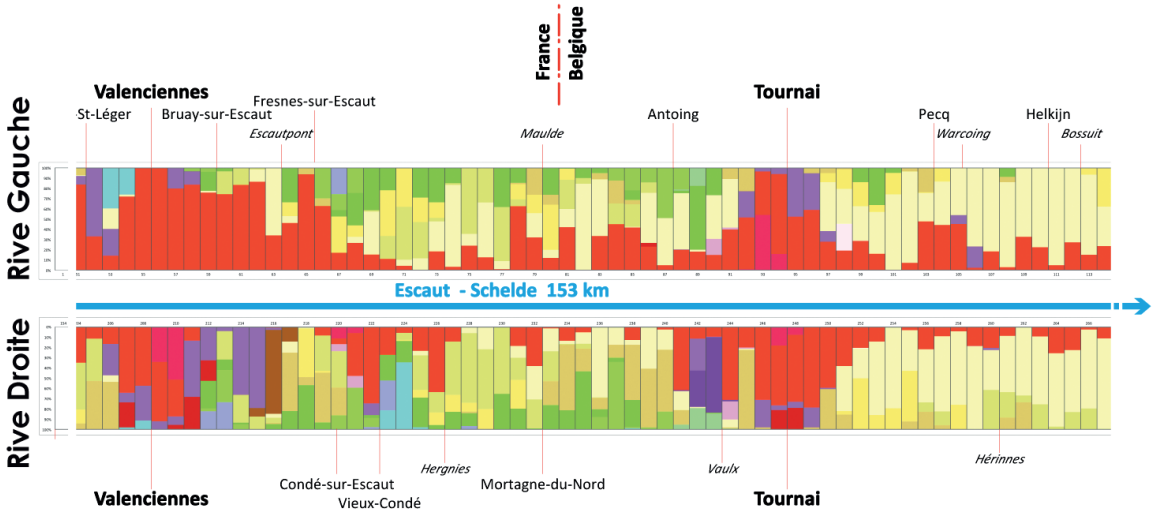

Fig. 23. Transect linéaire allant de Valenciennes à Kerkhove (extrait). " L'Etude " © JNC International s.a.

II. Les paysages

II.1. Des Entités paysagères identiques

Les Ensembles paysagers établis par la CPDT en 2004 et les Entités paysagères déterminés par le PNPE ont été présentés (fig. 6 et 7). Les paysages de la bordure nord de l'extension potentielle sont identiques sur une profondeur importante à ceux des 3 Entités paysagères contigües du PNPE (Plateau de la Pévèle, Vallée de l'Escaut et Bas-Plateau limoneux hennuyer) (fig. 24).

Plus en aval, en tenant compte de l'étude de la CPDT, on distinguera en rive gauche la Plaine scaldienne du Tournaisis, allant de Lamain-Marquain-Orq à Estaimpuis et de la frontière à l'entité paysagère Vallée de l'Escaut. La Plaine scaldienne du Tournaisis est décrite par la CPDT : " Au nord de Tournai, la plaine de l'Escaut est caractérisée par des paysages de labours sur un relief plat " (l'habitat est dispersé). En rive droite, il s'agit de la Plaine de Celles et Anvaing " caractérisée par des paysages de labours dont le morcellement parcellaire va de pair avec un habitat dispersé à petits et nombreux noyaux villageois ". Enfin, il y a l'entité des Buttes du

Tournaisis car, écrit la CPDT, “ au nord et à l’est de la ville de Tournai, les paysages calmes de la plaine tournaisienne sont animés par quelques buttes, comme le Mont Saint-Aubert, dont les pentes à prairies et boisements contrastent avec la prédominance des labours environnants ” (l’habitat est relativement peu dense). Voici la répartition de ces neuf entités paysagères :

Fig. 24. Carte des 9 entités paysagères du Parc naturel potentiellement agrandi. (DECOTTIGNIES et PNPE, 2013). Carte complétée © PNPE.

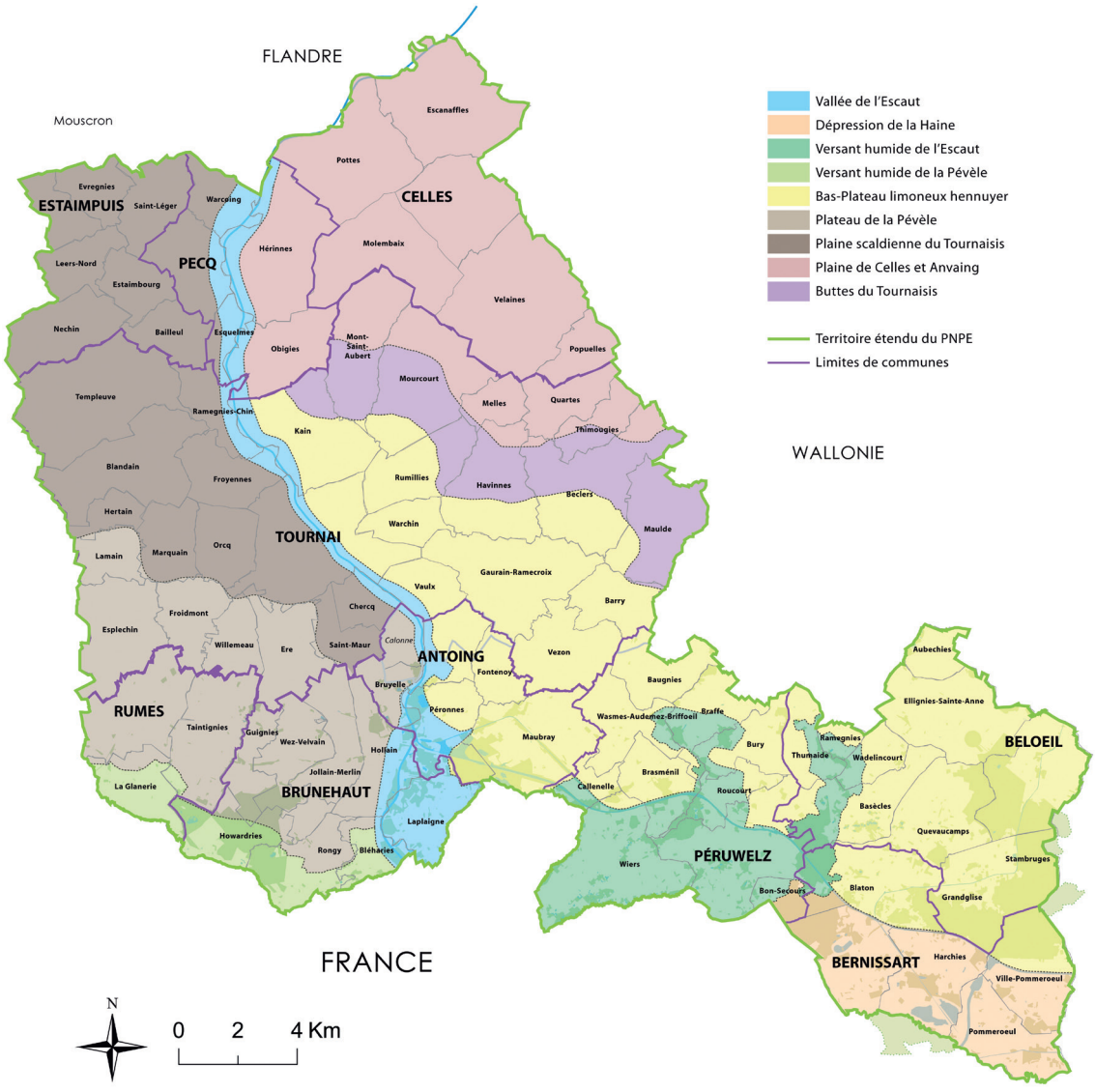

Vallée de l'Escaut	PNPE	+ extension	
Dépression de la Haine	PNPE		+ territoire voisin
Versant humide de l'Escaut	PNPE		
Versant humide de la Pévèle	PNPE		
Bas-Plateau limoneux hennuyer	PNPE	+ extension	+ territoire voisin
Plateau de la Pévèle	PNPE	+ extension	
Plaine scaldienne du Tournaisis		extension	
Plaine de Celles et Anvaing		extension	+ territoire voisin
Buttes du Tournaisis		extension	+ territoire voisin

Au nord-ouest, l'Entité de Mouscron (Mouscron,Herseaux, Dottignies et Luingne) est écartée en raison de la densité de sa population.

II.2. Les périmètres d'intérêt paysager

L'ADESA a déterminé pour la Région wallonne les périmètres et les points de vue remarquables qui sont, ici, de grande valeur. De plus, les commentaires soulignent le caractère rural de Pecq, Celles et Estaimpuis ainsi que leurs richesses patrimoniales.

III. Un haut intérêt biologique

PCDN
Plan Communal de Développement de la Nature
Tournai

PCDN NaturEstaimpuis

Les plans communaux de développement de la Nature de Tournai et d'Estaimpuis décrivent la situation actuelle et proposent un plan d'action en faveur de la nature. Pour Pecq et Celles, on trouve dans leur PCDR quelques mesures en faveur de la nature.

Toute structure écologique principale (SEP) est constituée de deux grands types de zones : les zones centrales, qu'elles soient caractéristiques ou restaurables et les zones de développement ; en outre, des éléments linéaires constituent des zones de liaison qui bouclent le maillage écologique.

Tout aussi important est le relevé des zones favorables au développement des milieux naturels et les zones d'intérêt paysager.

L'étude et la carte de la Structure écologique du territoire tournaisien ont été dressées en 2010 par ARCEA[11] sprl à la demande de la Ville de Tournai et de son Service Environnement[12]. Quant à la carte du réseau écologique d'Estaimpuis, elle est l'oeuvre de l'asbl Service pédologique de Belgique (2010)[13] à la demande de l'Entité d'Estaimpuis[14]. (fig. 25).

Fig. 25. Structure écologique de Tournai et Estaimpuis et réseau nature de Pecq et Celles.
© Tournai, © Estaimpuis et © PNPE.

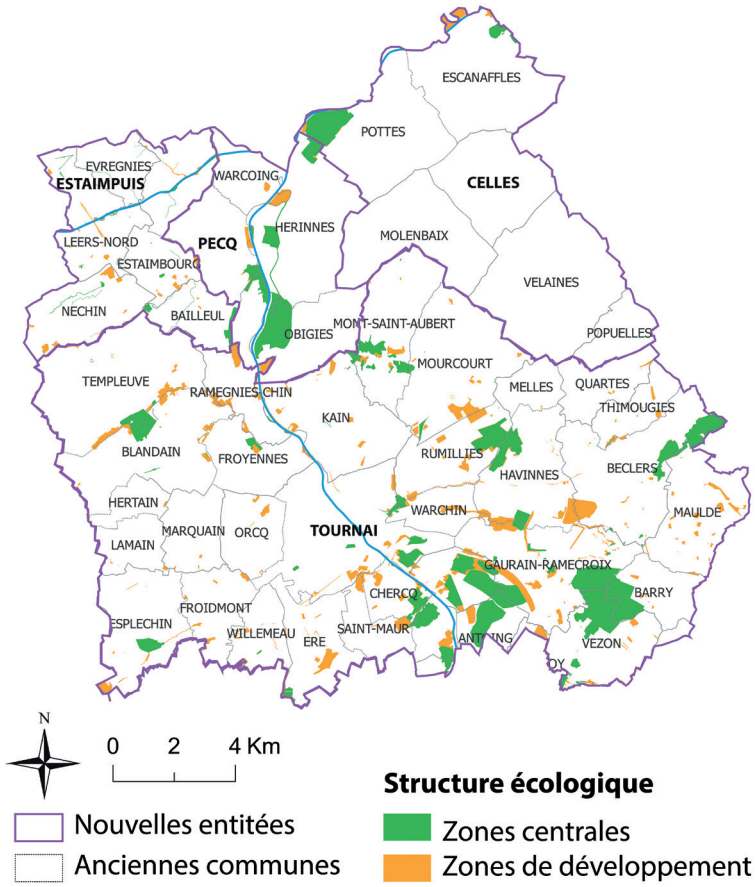

[11] Les inventaires de terrain ont été réalisés par P. ANRYS et K. THIBAUT.

[12] Benjamin Missiaen, Eco-Conseiller, avec la participation de nombreuses personnes dont, principalement Benoit GAUQUIE.

[13] Chargés d'étude : S. HAUSER et A. GHILAIN

[14] Th. Duboisdenghien, conseiller en environnement.

III.1. Les sites naturels

L'Escaut et ses affluents, les nombreux ruisseaux, les étangs et le canal de l'Espierres forment un réseau aquatique important. Il y a 5 coupures de l'Escaut avec plus ou moins d'eau libre. Des prairies humides, des friches humides, des roselières, des cariçaies, des mégaphorbiaies et une forêt alluviale sont présentes sur les terrains alluvionnaires. La structure écologique principale se concentre surtout dans le lit majeur de l'Escaut et dans les carrières. Ces carrières asséchées ou en eau étalent différents stades de recolonisation naturelle allant de la pelouse calcaire à la chênaie-charmaie calcicole. De plus, il y a des zones de suintement de la nappe aquifère. Quatre zones boisées et des peupleraies jouent un rôle dans le maillage du plateau agricole et des zones humides. Les bois occupent 10 % du territoire.

Il faut noter que les possibilités de restauration des milieux humides sont très importantes.

1.1. Zone Natura 2000

Dénommé " Vallée de l'Escaut en aval de Tournai " (BE 32002), ce site couvre 369,5 ha. Il comprend des anciens marais avec de nombreuses parcelles agricoles, des prés humides, des mégaphorbiaies, des roselières, une aulnaie alluviale et 2 coupures de l'Escaut. La partie du site " Vallée de l'Escaut en amont de Tournai " couvre 25 ha (Prés d'Amour à Warchin et carrières de la Grande Mer à Vaulx).

1.2. Les Réserves naturelles (dossier d'agrément en cours)

Les Prés d'Amour à Warchin (Tournai) anciennes argilières gérées par les CNB

La carrière de l'Orient à Allain (Tournai) gérée partiellement par les CNB

1.3. Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

Trois anciens bras de l'Escaut à Pecq : les Coupures de Léaucourt à Hérinnes, des Albronnes à Pecq et Hazard à Esquelmes

A Tournai et ses villages

- d'anciennes argilières (Pic au Vent à Tournai, Prés d'Amour à Warchin)
- des carrières de pierre calcaire (Orient à Allain, les Vignobles, la carrière du Milieu et les Carrières de la Grande Mer à Vaulx)
- des mares fossoyères à Templeuve, à Néchin (La Royère)
- deux bras mort de l'Escaut à Froyennes
- des fours à chaux
- le rejet de la Rhosne et un ancien bras de l'Escaut avec des aulnaies alluviales et des mégaphorbiaires à Escanaffles (Celles)

III.2. Faune et flore

On peut regrouper la flore suivant quatre faciès qui prolongent le territoire actuel du PNPE en se rappelant qu'une commune et même qu'un village peuvent présenter plus d'un de ces faciès.

2.1. Faciès de plaine alluviale

Le cours de l'Escaut est un couloir de migration très important pour les oiseaux. Tournai, Estaimpuis, Pecq et Celles, autour de l'axe sud-nord formé par l'Escaut, principalement sur Ramegnies-Chin, Froyennes, Esquelmes, Obigies, Pecq, Warcoing, Hérinnes, Pottes, Saint-Léger, Escanaffles font écho à la plaine alluviale sur Hollain-Laplaigne du PNPE.

Quelques espèces : Sarcelle d'hiver, Tadorne de Belon, Gorgebleue à miroir, Bécassine des marais, Martin-Pêcheur, Busard des roseaux ; parmi les plantes des friches humides : Pigamon jaune, Laiteron des marais et Nivéole d'été.

2.2. Faciès du pays blanc

Autour de la surélévation anticlinale du calcaire carbonifère entaillé par l'Escaut, ce faciès est présent à Barry, Gaurain-Ramecroix, Vaulx, Tournai et Chercq, faisant écho au bassin carrier d'Antoing-Bruyelle-Calonne du PNPE.

Espèces : le Grand-Duc d'Europe, le Faucon pélerin, le Goéland cendré, le Petit gravelot, le Crapaud calamite, des libellules comme l'Orthetrum brun et l'Orthetrum bleuissant, le Grillon d'Italie, des papillons comme le Thécla du Roncier et la Mégère, le Triton crêté, les chiroptères et leur gîtes d'hibernation que constituent les four à chaux ; la flore calcicole : la Pyrole à feuilles rondes, le Pâturin comprimé...., le Catapode rigide, l'Orobanche du trèfle, l'Oeillet couché, l'Ophrys abeille, l'Orchis l'homme-pendu (Aceras). Une population d'écrevisses indigènes est présente dans les carrières ; elle est abondante notamment dans la carrière de l'Orient à Tournai.

2.3. Faciès de plateau agricole relativement intensif

Pecq et Celles pour les villages situés à l'est de l'Escaut, principalement sur Obigies, Popuelles, Celles, Velaines, Molenbaix, Hérinnes, Pottes et Escanaffles, faisant écho à l'espace agricole s'étendant de Baugnies à Ellignies-Sainte-Anne du PNPE.

Espèces : les oiseaux des plaines (Perdrix grise, Vanneau huppé, Alouette des champs, Bruant jaune, Bruant proyer, Busards...) et la flore messicole.

2.4. Faciès de mosaïque agricole

Estaimpuis et Tournai à l'ouest de l'Escaut regroupant Esplechin, Froidmont, Lamain, Hertain, Orcq, Blandain, Froyennes, Templeuve, Néchin, Bailleul, Estaimbourg, Leers-Nord, Estaimpuis, Saint-Léger, Evregnies, faisant écho à la Pévèle rumoise du PNPE.

Espèces emblématiques des campagnes telles que la Chevêche d'Athéna, l'Effraie des clochers, le Pigeon colombin, ...autant d'espèces " repères " pour un paysage et un maillage écologique de qualité.

IV. Un territoire rural

Les villages de Tournai (Tournai-ville étant exclu), Estaimpuis, Pecq et Celles forment-ils un territoire rural ?

IV.1. La ruralité

L'indication de ruralité de la DG03 est basée sur l'occupation du sol ; celle-ci définit Pecq et Celles comme ruraux tandis que Estaimpuis et les villages de Tournai le sont comme semi-ruraux. Cependant, la CPDT considère que d'autres critères doivent être pris en considération pour définir le caractère rural ; par exemple, la morphologie d'occupation du sol qui, ici, est partout caractéristique des espaces ruraux. D'ailleurs, toutes ces communes sont engagées dans un Plan communal de Développement rural (PCDR) ce qui n'est possible que si le caractère rural est reconnu (Tournai-ville a été définie comme non-éligible). Chacun des PCDR comporte plusieurs projets qui rencontrent les objectifs d'un parc naturel.

• E. Extension à Antoing et Péruwelz

Tout ce qui précède montre combien la collaboration entre le Parc naturel et les carriers est devenue fructueuse. Il serait logique que les sites d'extension de carrières d'Antoing et de Péruwelz soient rapidement intégrés au PNPE (voir fig. 6).

• F. Extension dans la vallée de la Haine

Lors de la création du PNPE (**C** III,1.1), la prise en compte des limites administratives communales a fait que la partie de la Forêt indivise de Beloeil située sur St Ghislain et que la partie des Marais d'Harchies-Pommeroeul-Hensies située sur Hensies ne soient pas reprises dans le territoire du PNPE (fig. 21 et fig. 26).

La Forêt indivise de Beloeil est incluse dans le périmètre Natura 2000. Sa gestion est assurée par le DNF pour les différents propriétaires. Il serait logique de demander à la commune de Saint-Ghislain, qui en possède 10 %, d'accepter que cette portion de forêt fasse partie du territoire du PNPE en l'invitant à adhérer pour cela au PNPE.

Les Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul sont dus à des effondrements miniers et à la montée de la nappe phréatique. Les marais d'Harchies et de Pommeroeul (220 ha) font partie de la commune de Bernissart et, étant propriété de la Région wallonne,

sont gérés par le DNF ; le marais d'Hensies (180 ha) a été acheté par Natagora[15] à partir de 1986. Une gestion commune est assurée pour cette Zone Humide d'Intérêt Biologique. Sur le territoire du PNPE, l'entente entre tous les gestionnaires de sites est exceptionnelle. Il serait logique de demander à Natagora et à la commune d'Hensies de permettre que le territoire du PNPE s'étende également sur le marais d'Hensies en invitant, comme il se doit, chaque titulaire à adhérer au PNPE.

Fig. 26. Carte des atouts de la nature dans la vallée de l'Escaut wallonne. © PNPE et © PCDN de Tournai et d'Estaimpuis et © SPW-DEMNA.

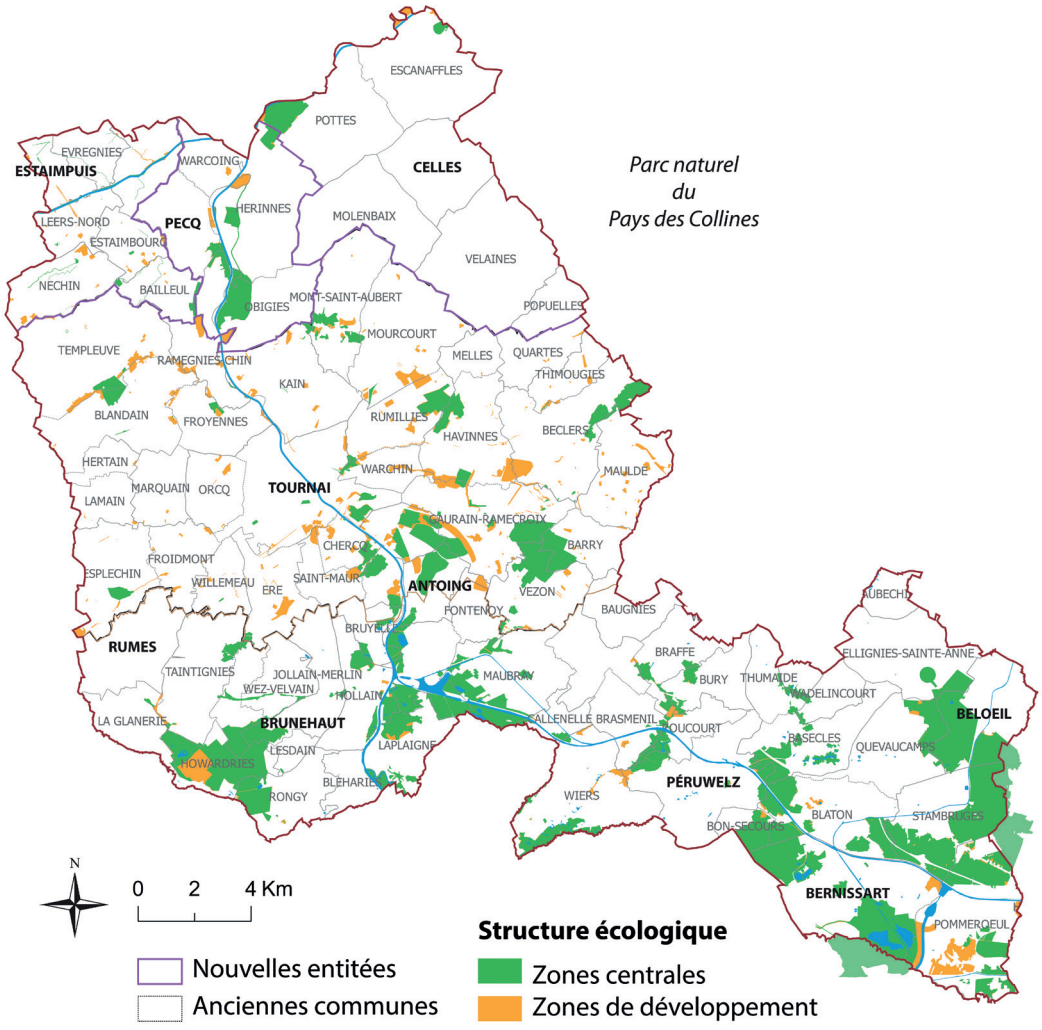

[15] Natagora, anciennement RNOB-BNVR, dont j'ai été administrateur de 1978 à 2002 et que j'ai représenté au PNPE de 1993 à 2012.

• G. Conclusions (fig. 26)

Si l'on ne prend pas en considération Mouscron et Tournai-ville, la Plaine de l'Escaut wallonne mérite le statut de parc naturel du point de vue du caractère rural, du patrimoine paysager et du haut intérêt biologique et géographique. En faire un seul parc naturel permettrait d'améliorer des zones de liaison du réseau écologique sans, cependant, y retrouver la même densité de richesse biologique que celle du parc naturel des plaines de l'Escaut actuel. Pour y parvenir, il faudrait, alors, saisir toutes les possibilités de restauration des milieux naturels qui sont bien présentes dans la zone d'extension. L'association de l'extension potentielle (les 29 villages de Tournai, Estaimpuis, Pecq et Celles) avec l'actuel Parc naturel des Plaines de l'Escaut ne demanderait même pas de changement de nom. Ce serait une plus-value communale : cette association bénéficierait à la nature et à tous les habitants. C'est à eux, à leurs élus et aux autorités communales de décider de présenter cette demande au Gouvernement wallon.

• H. Remerciements

Comme secrétaire de la Commission de Gestion du PNPE depuis sa création, j'ai pu suivre l'important travail des membres de l'équipe technique. Je tiens à les en remercier tous. Pour écrire cet article, j'ai puisé dans les textes qu'ils ont établis sous la direction de Reinold Leplat. J'ai surtout profité des études de Daniel Bragard, chargé de Mission Aménagement du territoire et Paysages et de celles de Benoit Gauquie, chargé de mission Patrimoine naturel. Pour traiter de l'extension potentielle du PNPE, c'est le rapport de stage au PNPE de Thomas Decottignies (2013) qui m'a guidé. A tous les quatre, j'adresse de vifs remerciements ainsi qu'à Joris Zenoni, infographiste. Je tiens à remercier également l'équipe des Naturalistes belges, Suzanne de Biolley et Elisabeth Michalakoudis ainsi que Isabelle Bachy, infographiste à l'IRScNB et Mme J. Saintenoy-Simon pour sa relecture attentive.

• I. Bibliographie

ANRYS P. et J. SAINTENOY-SIMON 2013. Scirpoides holoschoenus subsp. holoschoenus près de Tournai. Adoxa n° 76/77 pp 3 à 5.

Atlas des paysages du Parc naturel des Plaines de l'Escaut ; Livre 1 : Diagnostic paysager du PNPE.

BRAGARD D. 2012. " La Route paysagère " du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, lauréat du Prix du paysage en Belgique. Les Cahiers nouveaux Miscellanées n° 81, pp. 75-82 DG04, SPW.

Cartographie du réseau écologique du territoire de la Ville d'Estaimpuis dans le cadre du PCDN. SPB Environnement Estaimpuis, 2010. 102 p.

CPDT, 2004 Conférence permanente du Développement territorial. Les territoires paysagers de Wallonie. Etudes et documents, 4, 68 p, MRW-DGATLP, Namur.

CPDT, 2012 La Haine et la Sambre, atlas n°4 des paysages de Wallonie. 298p.SPW. http://cpdt.wallonie.be

DECOTTIGNIES Th. et PNPE c.à d. R. LEPLAT, B. GAUQUIE, M.-H. DURDU et D. BRAGARD. Août 2013. Analyse provisoire relative à un projet d'extension du territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut. 73 p.

DELESCAILLE L.- M., M. DA CAMARA-SMEETS, C. MARIN, G. VERNIERS & Ph. LEBRUN. 1989 – Protection et gestion écologique des zones semi-naturelles dans la région frontalière du bassin de la Haine et de la Scarpe. Les Naturalistes belges 70. pp. 33-62.

Diagnostic territorial Parc naturel des Plaines de l'Escaut. 2014. 187 p.

" ETUDE 2014 " – Etude vers l'émergence d'une vision transfrontalière de développement durable et intégré dans la vallée du haut-Escaut. Rapport final DOSTRADE. 249 p. JNC International s.a. et Prospect C.S.. www.DOSTRADE.eu

GAUQUIE B., V. DIELEN et X. VANDEVYVRE, 2002. Cultures inondées en 2002, chronique d'une halte migratoire exceptionnelle – Pottes, Hérinnes, Pecq, Obigies. Le Guignard. pp. 71-82.

GAUQUIE B. 2010. Habitats de l'Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*) et de l'Orthétrum bleuissant (*Orthetrum coerulescens*) sur le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et dans le bassin carrier tournaisien. Les Naturalistes belges 91 pp. 37-53.

GAUQUIE B. 2012. Aménagement de mares pour le Crapaud calamite (Epidelia calamita) Carrières de Vaux et d'Antoing. Echo des Rainettes 10 pp. 10-16.

HENNEUSE R. 1993. Le Parc naturel du Sud du Hainaut occidental. Aspect du Hainaut occidental n° 2 pp. 8-15.

ONCLINX F., M. TANGHE, A. GALOUX et E. WEISSEN. 1987. La carte des territoires écologiques de la Wallonie. Revue belge de géographie 111 : pp. 51-59.

Plan communal de Développement de la Nature, Ville de Tournai. Rapport final. ARCEA. 2010. 225 p.

QUINTART A. 1983. Un projet de Parc naturel transfrontalier des Plaines de la Scarpe et de l'Escaut. Environnement Wallonie 7 : 24-29.

QUINTART A. 2001a. L'escale forestière du Parc naturel des Plaines de l'Escaut à Bon-Secours. Les Naturalistes belges 82 pp 33-88.

QUINTART A. 2001b. Le duc de Croÿ et les princes de Ligne, actifs promoteurs des frères Montgolfier. Cercle d'histoire et d'archéologie des deux Vernes. n° 16 pp. 11-16.

QUINTART A. 2010. Les Iguanodons de Bernissart, des résultats scientifiques récents de plus en plus concordants. Les Naturalistes belges 91 pp. 1-16.

SAINTENOY-SIMON, J., 1995. Excursion du 10 octobre 1994 à Obigies (province du Hainaut). *Adoxa*, **8** : 22-24.

SAINTENOY-SIMON, J., 1999. Les coupures de l'Escaut : un patrimoine à sauvegarder. Centre d'Ecologie appliquée du Hainaut (C.E.A.H.). *Bull. Trim.,* 34 : 15-30.

SAINTENOY-SIMON, J., 1999. Les excursions de l'A.E.F. En 1999. 3. Excursions du 5 juin 1999 à Leuze-en-Hainaut et à Péruwelz *Adoxa, **24/25*** : 26-28. (marais de la Roë).

SAINTENOY-SIMON, J., DUVIGNEAUD, J., QUINTART, A., SOTIAUX, A. et SOTIAUX, O., 1999. Excursion des Naturalistes belges des 21 et 22 août 1999 à Bon-Secours (province de Hainaut), Condé-sur-l'Escaut, Mortagne et Raismes (département du Nord). *Naturalistes belges,* **80**/4 : 448-462.

SAINTENOY-SIMON, J., 2001. Excursion à Péruwelz, Wiers et Blaton, le 20 mai 2000. *Adoxa*, **32** : 16-18.

SAINTENOY-SIMON, J., 2001. Excursion du 24 juin 2000 à Calonne (carrière des Cinq Rocs). *Adoxa,* **32 :** 19-21.

SAINTENOY-SIMON J. 2008. Excursion de l'A.E.F. à Callenelle et Calonne (Hainaut) le 13 septembre 2008. Adoxa , **60** : 35-39.
SAINTENOY-SIMON J. 2010. Excursion du 8 août 2009 à Vaulx (vallée de l'Escaut). Adoxa, **65/66** : 27-31.
SAINTENOY-SIMON J., 2011. *Sonchus palustris*, en extension en Wallonie. *Adoxa*, **67** : 27-29.

• J. Illustrations et compléments

De nombreuses photographies et de nombreux textes se trouvent sur les sites www.plainesdelescaut.be et www.pnr-scarpe-escaut.fr

▲
Vue de l'Escaut à Hollain (Brunehaut, juin 1997) A. Quintart.

CERCLE DE MYCOLOGIE DE BRUXELLES

Président : A. Fraiture ; Vice-Président : P. Moens ; Trésorier : F. Frix
Inventaire floristique : D. Ghyselinck

Le Cercle de Mycologie de Bruxelles, fondé le 24 octobre 1946, est une section des Naturalistes belges. Son but est d'établir des contacts fréquents entre les mycologues du Brabant et d'unir leurs efforts afin d'étendre le plus possible les progrès de la mycologie. Les activités du Cercle comprennent des réunions de détermination et de discussion, des causeries, des excursions et l'organisation d'une exposition annuelle de champignons.

Les membres des Naturalistes belges désireux de participer aux activités du Cercle de Mycologie de Bruxelles peuvent s'informer auprès de Claude Mathieu (02/762.08.39 - cmathieu@base.be) et Luc Peten (0475 812 751 - revis@skynet.be)
Pour en savoir plus : http://www.cercle-myco-bruxelles.be

LA SECTION ORCHIDÉES D'EUROPE DES NATURALISTES BELGES

Créée en 1979 au sein des Naturalistes belges, la Section regroupe les membres intéressés par les Orchidées du Paléarctique occidental. Ses buts sont l'observation et l'étude des Orchidées dans leurs milieux naturels.

La plupart des espèces d'Orchidées indigènes étant menacées par la disparition de leurs milieux et par les prélèvements abusifs, la Section entreprend et appuie toute action allant dans le sens de la protection des habitats. Elle veille également au respect scrupuleux, par ses membres et par toute les personnes, des mesures prises en vue de la sauvegarde des espèces végétales et de leurs milieux.

La Section Orchidées d'Europe organise, au cours des mois d'avril à septembre, des excursions et séjours consacrés à la prospection des sites, à l'étude des Orchidées indigènes ainsi qu'à l'initiation à la connaissances des Orchidées. De novembre à février, sont proposés des conférences et exposés sur des thèmes divers (comptes rendus d'excursions et de voyages, études approfondies sur la systématique et la répartition des Orchidées indigènes...).

Les personnes intéressées par l'étude et la protection des Orchidées d'Europe s'adresseront à M. P. Delforge, avenue du Pic Vert 3, 1640 Rhode-Saint-Genèse. Tél. et fax : 02/358 49 53. E-mail: soenb@skynet.be
Pour en savoir plus : http://www.orchideurope.be/

GROUPE DE TRAVAIL *GOMPHUS* WALLONIE-BRUXELLES

Le Groupe de Travail Libellules *Gomphus* Wallonie-Bruxelles a été créé en 2007. Il regroupe l'aile francophone du Groupe de Travail *Gomphus* qui fut actif en Belgique de 1982 à 2006 et a publié un atlas détaillé, « Les Libellules de Belgique ».

Ses objectifs sont d'améliorer les connaissances sur la distribution, la phénologie et les habitats des libellules en Wallonie et à Bruxelles et d'œuvrer à la conservation de ces insectes et de leurs milieux. Dans ce but, le Groupe de Travail rassemble toutes les observations de libellules effectuées sur le territoire et gère une banque de données où sont enregistrées les informations récoltées. Le GT participe aux programmes d'inventaire et de surveillance de la biodiversité en Wallonie. Plusieurs excursions de terrain sont organisées chaque saison dans des sites remarquables ou peu connus. Enfin, le GT anime un forum de discussion thématique et organise périodiquement des journées d'étude spécifiques, favorisant les échanges d'information et les rencontres entre les membres.

Pour en savoir plus, le site internet suivant peut être consulté : http://www.gomphus.be/

Cotisation au GT *Gomphus* Wallonie-Bruxelles, incluant le prix de vente du numéro annuel (port inclus): 5 euros
Belgique : Par virement au compte 523-0801179-34 de «*Gomphus* GT Libellules », chaussée de Bornival 2, B-7181 Arquennes.
Étranger : Par virement au compte IBAN : BE68 5230 8011 7934; BIC : TRIOBE91 de « *Gomphus* GT Libellules », chaussée de Bornival 2, B-7181 Arquennes, Belgique, en précisant « sans frais pour le destinataire ».
Foreign payments : by **Giro** « **our costs** » into the account IBAN : BE68 5230 8011 7934; BIC : TRIOBE91 of the « *Gomphus* GT Libellules », chaussée de Bornival 2, B-7181 Arquennes, Belgium.

LES NATURALISTES BELGES
association sans but lucratif
Rue Vautier 29 à B-1000 Bruxelles
naturalistes.belges@sciencesnaturelles.be

L'association Les Naturalistes Belges, fondée en 1916, invite à se regrouper tous les Belges intéressés par l'étude et la protection de la Nature.

Le but statutaire de l'association est d'assurer, en dehors de toute intrusion politique ou d'intérêts privés, l'étude, la diffusion et la vulgarisation des sciences de la nature, dans tous leurs domaines. L'association a également pour but la défense de la nature et prend les mesures utiles en la matière.

Il suffit de s'intéresser à la nature pour se joindre à l'association : les membres les plus qualifiés s'efforcent de communiquer leurs connaissances en termes simples aux néophytes.

Les membres reçoivent la revue Les Naturalistes belges qui comprend des articles les plus variés écrits par des membres : l'étude des milieux naturels de nos régions et leur protection y sont privilégiées. Les fascicules publiés chaque année fournissent de nombreux renseignements. Au fil des ans, les membres se constituent ainsi une documentation précieuse, indispensable à tous les protecteurs de la nature.

Une feuille de contact présente les activités de l'association : excursions, etc. Ces activités sont réservées aux membres et à leurs invités susceptibles d'adhérer à l'association ou leur sont accessibles à un prix de faveur.

La bibliothèque constitue un véritable centre d'information sur les sciences de la nature où les membres sont reçus et conseillés s'ils le désirent sur rendez-vous.

Le secrétariat et la bibliothèque sont hébergés à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB), rue Vautier 29 à 1000 Bruxelles. Ils sont accessibles tous les jours ouvrables, sur rendez-vous. On peut s'y procurer les anciennes publications.

SOMMAIRE

Quintart A. **- La plaine de l'Escaut en Wallonie est-elle un territoire de parc naturel dans sa totalité ?** **1-36**

En couverture : Carte des 9 entités paysagères du Parc naturel potentiellement agrandi. (DECOTTIGNIES et PNPE, 2013). Carte complétée © PNPE

Mise en page : Isabelle Bachy

Ed. Resp. : Alain Quintart, avenue Wolfers 36, B-1310 La Hulpe

ISSN 0028-0801

Publication périodique trimestrielle publiée avec l'aide financière de la

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT